PRÉAMBULE 2

1. UNE CLEF GÉOHISTORIQUE POUR COMPRENDRE LA VILLE D'AUJOURD'HUI 3
   1.1. Une organisation concentrique fruit de la croissance de la ville 3
   1.2. Une opposition est-ouest résultant d'une ségrégation sociospatiale très ancienne 6

2. CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE 11
   2.1. Bruxelles, carrefour de migrations 11
   2.2. Une population à nouveau en croissance 13
   Des quartiers aux profils migratoires très différents 14
   2.3. Une population de plus en plus jeune 16
   Bruxelles, la plus jeune des grandes villes 18
   2.4. Des ménages diversifiés. 19
   Bruxelles, la grande ville avec le plus d'isolés. 19
   2.5. Des origines diversifiées. 20

3. CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES 22
   3.1. Le paradoxe bruxellois : un pôle d'emploi et un foyer de chômage 22
   3.2. D'importants écarts de revenu 25
   Bruxelles, la grande ville la plus bipolarisée sur le plan des revenus ? 26

4. SANTÉ 29
   4.1. Inégalités de santé en Région bruxelloise 29
   4.2. Des inégalités de santé dès la naissance 30

5. ÉDUCATION 32
   5.1. Des écarts de qualification importants 32
   5.2. Éducation et chômage : des liens complexes 36

6. LOGEMENT ET CADRE DE VIE 37
   6.1. Les caractéristiques des logements 38
   Un parc du logement urbain, mais avec beaucoup de locataires 42
   6.2. Un parc de logement social limité concentrant une population très défavorisée 43
   6.3. Des logements et des habitants pas toujours en adéquation 45

COLOPHON 47

Fiches communales d'analyse des statistiques locales en Région bruxelloise

Fiche Régionale

Edition 1/2010

COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE – COHÉSION SOCIALE

OBSERVATOIRE DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL DE BRUXELLES-CAPITALE – COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE

UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES – IGEAT

PRÉAMBULE

Ce document constitue la **fiche Régionale** complémentaire aux *«Fiches communales d'analyse des statistiques locales en Région bruxelloise».*

L'objectif de ces fiches est d'offrir aux décideurs et aux acteurs locaux un outil simple pour appréhender certaines caractéristiques de la population avec laquelle ils travaillent et de les aider à orienter leurs stratégies.

Dans le cadre de son décret "Cohésion sociale", la Commission communautaire française (**COCOF**) a commandité un outil permettant d'appréhender statistiquement les problèmes et besoins des communes bruxelloises en matière de cohésion sociale, à confronter avec les réalités vécues par les acteurs sur le terrain.

Les différents documents qui composent cet outil ont été réalisés par l'Institut de Gestion de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire de l'Université Libre de Bruxelles (**ULB-IGEAT**) en collaboration avec l'**Observatoire de la Santé et du Social**. Il s'agit concrètement d'une actualisation et d'un développement des fiches communales de l'Observatoire reprenant les statistiques sanitaires et sociales par commune. Des indicateurs liés au logement et à l'enseignement (avec des chiffres provenant aussi bien de la Communauté française que de la Communauté flamande) sont également inclus. À côté des 19 fiches communales et d'une fiche pour la Région, un mode d'emploi aide les acteurs locaux dans l'interprétation des données de leur commune. Un troisième et dernier document intitulé «Sources et références» guide les utilisateurs dans leurs éventuelles recherches personnelles dans les données chiffrées de base.

Cet ensemble de fiches est complémentaire des rapports de l'Observatoire de la Santé et du Social («Atlas de la santé et du social de Bruxelles-Capitale», «Baromètre social annuel», «Tableau de bord de la Santé en Région de Bruxelles-Capitale»,…) tous consultables et téléchargeables gratuitement sur le site de l'Observatoire de la Santé et du Social (**www.observatbru.be**) et des instruments développés par l'**IBSA** (**Monitoring des Quartiers**, Indicateurs statistiques, Baromètre conjoncturel). Les commentaires des données présentées seront donc réduits et nous vous invitons à vous reporter à la lecture de ces autres documents pour plus de précision.

Dans les fiches communales, les chiffres pour les différentes communes sont généralement comparés à la moyenne de la Région bruxelloise. Bon nombre des chiffres régionaux sont donc de facto disponibles dans les fiches communales.

De manière complémentaire aux baromètres et outils de synthèse régionaux ainsi qu'aux fiches communales, la fiche régionale a deux finalités :

- Par des éléments d'information contextuels, permettre de mieux comprendre les chiffres communaux mais aussi percevoir les problèmes partagés par différentes communes ou, bien souvent par des parties de communes ;

- Par thématique, indiquer quel est le schéma des inégalités spatiales qui se dessine au sein de l'espace bruxellois, à l'échelle des quartiers.

Bien que ce soit un des objets du «Baromètre social» publié annuellement par l'Observatoire de la Santé et du Social, la fiche régionale reprend également quelques comparaisons entre Bruxelles et d'autres grandes villes belges.

Pour atteindre cet objectif, la fiche est constitué d'un texte synthétique alimenté par de nombreux travaux antérieurs («Atlas de la Santé et du Social», Etats généraux de Bruxelles publiés dans «Brussels Studies», atlas publiés par l'IBSA,…). À la différence des fiches communales, le texte de synthèse est ici privilégié par rapport aux tableaux chiffrés. Dès lors, malgré la présence de nombreuses cartes, il est conseillé de consulter la fiche régionale en ayant sous les yeux le «Baromètre social» et une fiche communale, afin d'avoir accès aux statistiques parallèlement au texte. Les nombreuses cartes disponibles dans «l'Atlas de la Santé et du Social» peuvent également être utilement consultées en complément.

1. UNE CLEF GÉOHISTORIQUE POUR COMPRENDRE LA VILLE D'AUJOURD'HUI

La différentiation des quartiers au sein de la Région bruxelloise témoigne de structures spatiales qui se sont développées au cours de l'histoire et qui ont été modulées plus récemment par des phénomènes nouveaux et l'action urbanistique. Les différenciations morphologiques, économiques, sociales ou environnementales de l'espace bruxellois sont essentiellement le résultat de la combinaison de deux canevas très anciens, formés respectivement de zones concentriques et d'une opposition est-ouest.

1.1. Une organisation concentrique fruit de la croissance de la ville

La croissance de la ville et l'incorporation progressive des espaces ruraux périphériques dans le tissu urbain sont à l'origine d'une structuration concentrique encore très lisible dans le paysage actuel (voir carte 1).

Le Pentagone est le cœur historique de cette structure et correspond aux limites médiévales de la ville. C'est l'étendue comprise dans la seconde enceinte, bâtie au 14ème siècle pour remplacer la première enceinte circulaire du 13ème siècle et ainsi largement étendre le territoire urbain. Du fait de l'importance des espaces libres qui y sont inclus, la ville se développera au sein du Pentagone jusqu'à la révolution industrielle, même si l'on observe déjà quelques embryons de faubourgs près des portes de Flandre, de Louvain, de Namur et Hal.
À partir de l'indépendance de la Belgique, du fait de l'accession au statut de capitale nationale et de l'accélération du développement industriel, l'extension de la ville va se réaliser au-delà des murs de la seconde enceinte. Elle se fera d'abord vers le nord et le nord-est, mais aussi vers l'est avec la mise en chantier du Quartier Léopold. À l'ouest, au-delà du canal, le Petit Manchester, quartier industriel et ouvrier apparaît à Molenbeek-Saint-Jean. La croissance urbaine s'accélère entre 1860 et 1880, l'espace urbanisé formant une coalescence entre les premiers faubourgs pour constituer une couronne d'urbanisation continue de près d'un kilomètre et demi de large. Seul le Nord-Ouest échappe à cette dynamique, coupé du centre-ville par l'extension des installations portuaires.

Carte 1 : Étapes de l'urbanisation de la Région bruxelloise

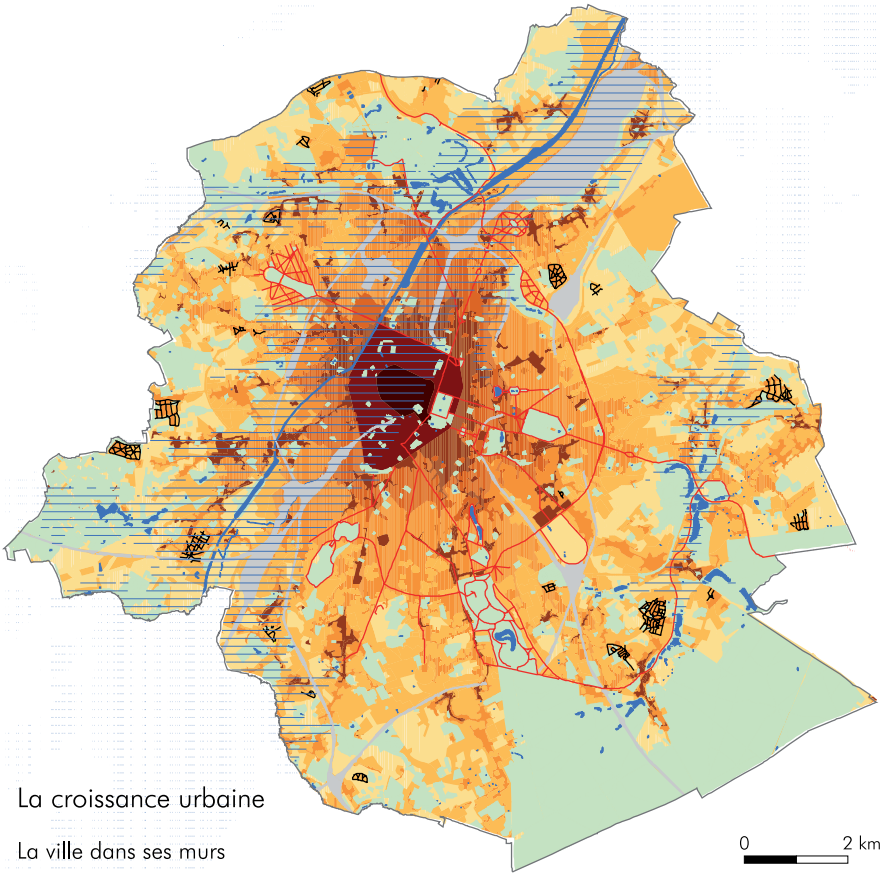

Auteur: ULB-IGEAT, B. Wayens.
Sources: Urbis 2.30, PRAS, ICM, IGM, IGNB, Fricke & Wolff 2002, Dessouroux 2006.

Carte 2 : Densité de population, 2006

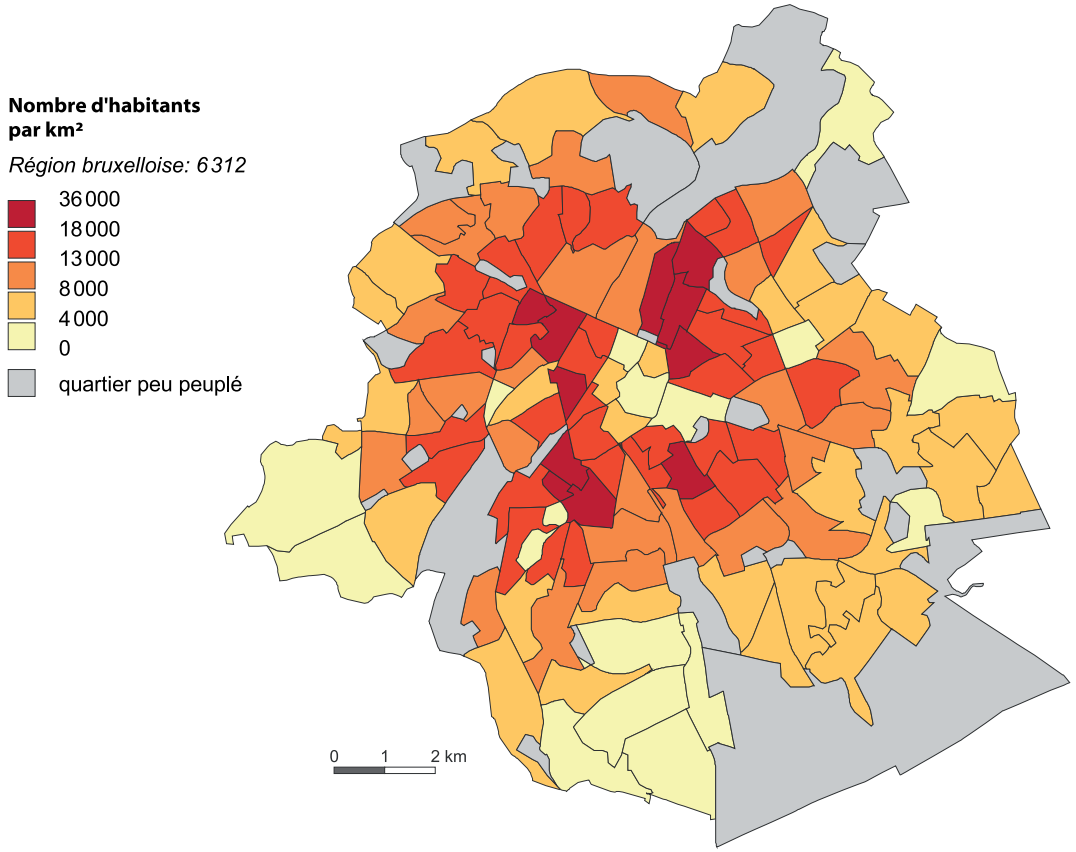

Cartographie: IGEAT, ULB
Source: DGSIE, Registre national 2006 via IBSA, Monitoring des Quartiers

Avec l'introduction de la traction électrique à l'extrême fin du 19ème siècle, le réseau de tramways urbains va se développer. Les liaisons vont s'accélérer et leur capacité augmenter. Avec les tramways vicinaux dont le développement a commencé 15 ans plus tôt, les transports collectifs urbains ont favorisé l'urbanisation de la proche périphérie, où les terrains libres étaient nombreux et bon marché. Dans l'entre-deux-guerres, la première couronne d'urbanisation prendra de l'ampleur, sa limite correspondant approximativement à la ceinture des grands boulevards à l'est (de l'avenue Churchill au boulevard Lambermont) et l'arc de la ligne du chemin de fer à l'ouest.

Au-delà, une seconde couronne d'urbanisation va se développer et atteindre les limites de la Région de Bruxelles-Capitale actuelle vers 1960. Fondée sur l'automobile qui permet de s'affranchir des limites de mobilité imposées par les lignes de tramway, cette croissance est plus diffuse et moins dense. Elle a pour acteur principal la bourgeoisie bruxelloise qui a très précocement quitté le centre-ville au profit de banlieues toujours plus éloignées, séduite par le modèle de la maison unifamiliale. Ces départs du centre ont été accentués par certaines opérations urbanistiques de grande ampleur, comme la jonction ferroviaire Nord-Midi, et l'extension spectaculaire du parc de bureaux.

La manière dont la ville s'est construite en s'élargissant au départ d'un centre initial explique évidemment la répartition des bâtiments selon leur date de construction et leurs caractéristiques. Produit de l'histoire, le prix des terrains contribue à reproduire et à modifier la répartition des hommes et des activités dans la ville. Son niveau nettement plus élevé dans le centre relègue en périphérie les usages du sol peu intensifs, qui sont généralement ceux qui ne pourront pas dégager une marge financière suffisante pour s'imposer dans la compétition pour les terrains ou les locaux centraux. Le prix du terrain induit dès lors la forte densité d'occupation du centre, traduite par la densité de population (voir carte 2, voir fiche «Mode d'emploi» pour l'identification des quartiers) ou d'emplois, mais aussi par la rareté des espaces verts. Il induit la division dans le centre des bâtiments résidentiels en nombreux logements de petite taille et, sur le plan démographique, une surreprésentation des personnes isolées ou des petits ménages (jeunes adultes sans enfant ; personnes âgées). Evidemment, cela suppose un système de migrations vers ou depuis le centre, selon l'âge. Si les jeunes adultes sans enfant sont surreprésentées dans la ville centrale, ultérieurement, avec l'agrandissement de leur ménage, une partie des jeunes adultes aura tendance à la quitter pour s'installer à la périphérie. Une fois atteint l'âge de l'émancipation, leurs propres enfants feront souvent le trajet inverse.

L'espace central, particulièrement accessible, et ce depuis très longtemps, est aussi la localisation du commandement politique et économique, des commerces exceptionnels, des infrastructures culturelles de grand rayonnement. En outre, l'ancienneté de l'urbanisation a généré un patrimoine spécifique qui est aujourd'hui partiellement exploité touristiquement.

1.2. Une opposition est-ouest résultant d'une ségrégation sociospatiale très ancienne

La vallée de la Senne, traversant Bruxelles du sud au nord, est très dissymétrique. Le large fond de vallée et le versant ouest, faiblement pentu et mal drainé, sont exposés à de fréquentes inondations. Il y avait là plusieurs zones marécageuses insalubres. À l'est, par contre, le versant est plus raide et donc bien plus salubre. Une ligne de sources et plusieurs petits ruisseaux rapides alimentaient cette partie de la vallée en eau potable. La pente suffisante et ces ruisseaux assuraient un bon drainage et une évacuation rapide des déchets.

C'est là le fondement topographique du développement asymétrique de Bruxelles, dès le Moyen-âge. La ville se développe davantage vers le versant est que vers les zones inondables et mal drainées de l'ouest, comme en témoigne le tracé des enceintes, décalé à l'est. Au sein même de la ville, une dissymétrie sociale va se dessiner en relation avec la topographie. Sur une haute terrasse du versant raide oriental (la place Royale actuelle), le château ducal, à l'écart du fond de vallée insalubre et des nuisances de la ville basse, domine la ville, y compris symboliquement. Son éloignement lui permet aussi de se prémunir des révoltes populaires ; il est tel que la première enceinte fait un large détour pour englober le château. Dans un lieu proche, mais distinct, le pouvoir religieux implante la cathédrale Saint-Michel. Bien évidemment, on retrouvera, toujours sur ce même versant, les hôtels aristocratiques.

Plus bas, sur la plus basse terrasse non inondable de la Senne, les marchands s'installent autour du marché de la Grand-Place. Les plus nantis d'entre eux auront cependant tendance, parallèlement à leur ascension sociale, à monter également topographiquement, en faisant construire leurs maisons en pierre (Steen) plus haut sur le versant raide. Enfin, dans le fond humide, on trouve les quartiers populaires et les industries urbaines dépendantes de l'approvisionnement en eau de la Senne.

La révolution industrielle va entraîner dès le début du 19ème siècle des modifications très profondes des villes. Bruxelles n'y échappe pas : elle s'industrialise et connait une croissance de la population extrêmement rapide alimentée par l'exode rural. Cela ne va pas remettre en cause les ségrégations sociales anciennes, mais plutôt les renforcer.

Carte 3 : Relief et hydrographie, 2006

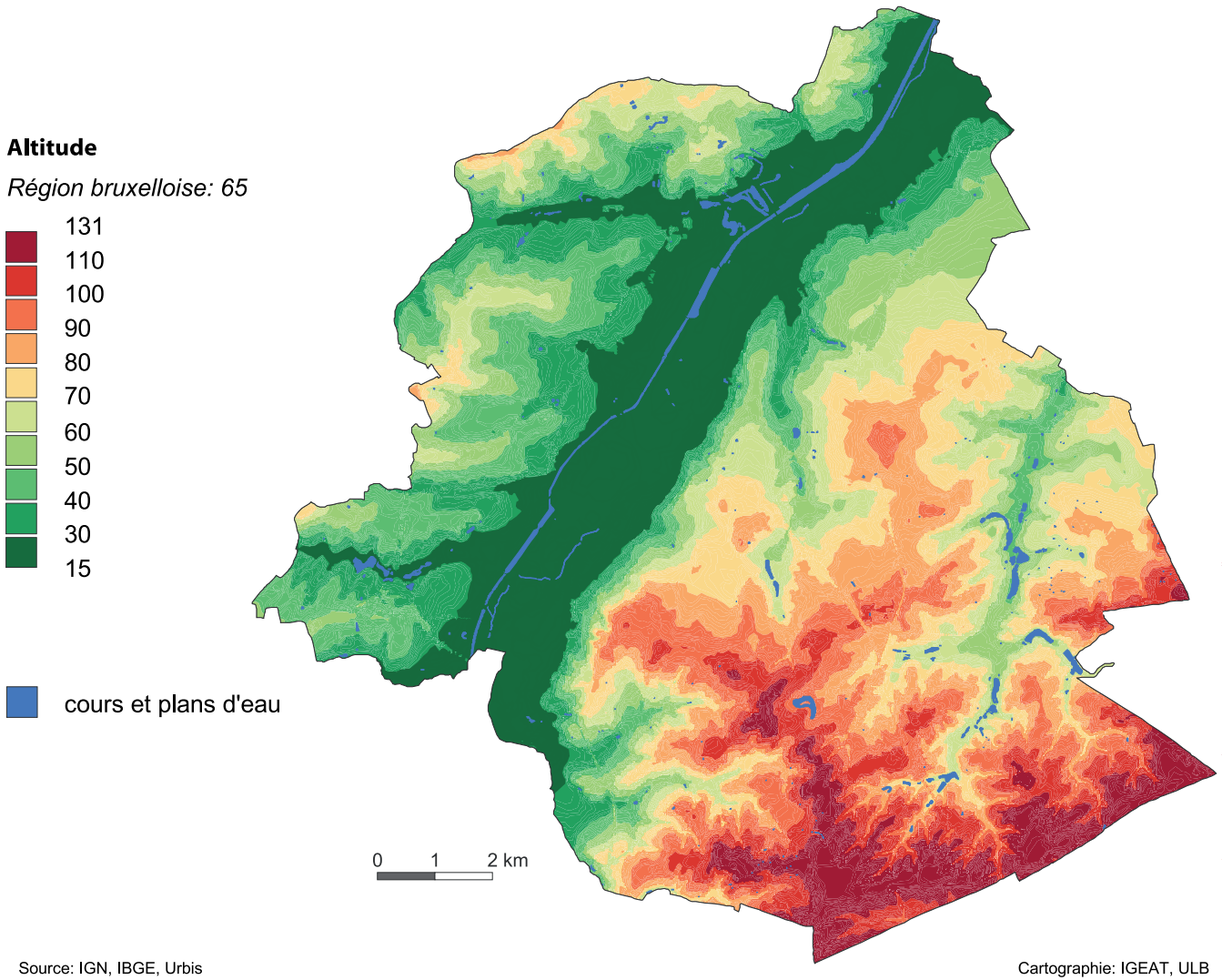

Source: IGN, IBGE, Urbis

Cartographie: IGEAT, ULB

Les usines se fixent surtout, dans un premier temps, dans les parties basses de la ville. Les industriels y trouvent des terrains plats peu chers, non loin des canaux et plus tard des chemins de fer. Ils y trouvent également les concentrations de main-d'œuvre pauvre potentielle. Dans le contexte de journées de travail longues et de déplacements pédestres, les nouvelles masses ouvrières issues de l'exode rural se concentrent à leur tour à proximité des usines. Les îlots se densifient, les impasses misérables se multiplient. L'industrie et l'habitat ouvrier, imbriqués, s'étendent progressivement dans l'axe du canal et sur les très faibles pentes de la rive gauche, essentiellement à Molenbeek-Saint-Jean et Anderlecht. À la même époque, s'éloignant des concentrations ouvrières et des risques supposés ou avérés qui y sont associés, les classes aisées rejoignent les faubourgs orientaux, sur les hauteurs du plateau, délaissant une partie de la ville centrale.

À partir de la fin du 19ème siècle, l'organisation sociale et politique de la classe ouvrière va peu à peu obliger le pouvoir politique à se préoccuper davantage des terribles conditions de vie des ouvriers. L'assainissement des quartiers du centre-ville ne se fera cependant que lentement et partiellement, et pas forcément par une importante création de logements de qualité au sein de la ville. La crainte des mouvements sociaux va pousser à l'adoption d'une politique de maintien de la résidence ouvrière en milieu rural, au travers de l'instauration d'abonnements bon marché aux chemins de fer. Ceci limitera en partie la croissance urbaine. Sur le plan urbanistique, les craintes soulevées par la condition ouvrière mêlées à des préoccupations hygiénistes vont inciter les pouvoirs publics à mieux contrôler les quartiers ouvriers et à tenter de contenir leur extension. Cela se traduira par des réalisations de type haussmannien telles que le voûtement de la Senne (à l'origine des boulevards centraux actuels avec leurs édifices de prestige), ainsi que la destruction d'une partie des quartiers populaires proches du haut de la ville par l'édification du palais de Justice et le remplacement du quartier populaire de Notre-Dame aux Neiges par un quartier de beaucoup plus haut standing. Les besoins croissants de main-d'œuvre qualifiée, en raison de l'évolution des techniques industrielles, et la volonté de s'allier les couches supérieures de la classe ouvrière et de les couper du reste du monde ouvrier, va conduire à la réalisation de cités-jardins à la périphérie de la ville de l'époque. Ces cités construites là où les terrains étaient bon marché, au-delà de la limite des lignes de tramways, fourniront des conditions de vie acceptables pour une nouvelle couche émergente de cadres moyens ou de techniciens.

Parallèlement, les pouvoirs publics vont prendre en charge la création de grandes avenues de prestige, essentiellement vers l'est de la ville, qui vont permettre de structurer les nouvelles extensions urbaines aisées dans cette direction.

Il faudra cependant attendre l'issue de la Seconde Guerre mondiale pour voir les relations entre employeurs et salariés fondamentalement évoluer. Avec la mise en place d'une économie fordiste fondée sur une progression du pouvoir d'achat, les salaires seront indexés sur la productivité. Parallèlement, avec la mise en place de la sécurité sociale, les chômeurs, rares à l'époque et dans un contexte strictement conjoncturel, seront indemnisés et un véritable système de sécurité sociale mis en place. Ces mesures, issues d'une volonté de désamorçage des tensions sociales, fournissent aussi une réponse aux crises de surproduction qui caractérisent le système capitaliste en créant une croissance du marché intérieur fondée sur la croissance des salaires. L'Etat assurera très vite l'institutionnalisation de ce qui sera communément dénommé société de consommation. Cette très forte intervention de l'Etat entraînera entre autres à Bruxelles (en tant que capitale) une très rapide progression des emplois publics.

La croissance économique très rapide des années cinquante et soixante aboutira au plein emploi. Cela se traduira à Bruxelles par une difficulté croissante des industries à trouver de la main-d'œuvre, ceci d'autant plus qu'elles sont confrontées à la concurrence du secteur tertiaire en rapide croissance, qui offre des emplois moins pénibles. C'est dès lors l'immigration internationale, essentiellement issue du bassin méditerranéen qui viendra occuper les emplois les plus rudes ou les moins bien rémunérés. La mécanisation impose aussi une architecture industrielle horizontale consommatrice d'espace, alors que le travail de bureau peut se faire dans des bâtiments en hauteur, qui rentabilisent bien plus les coûts du terrain. Dès lors, les industries vont avoir tendance à quitter la ville centrale et à s'installer en périphérie, dans des parcs industriels. La ville dense se désindustrialise, tant du fait de la désindustrialisation globale que des contraintes de l'espace urbain. Par contre, les fonctions de direction, de gestion et d'administration des entreprises, associées aux progrès de la division du travail, vont se maintenir et se développer dans la ville centrale.

Carte 4 : Structure sociale de l'agglomération bruxelloise

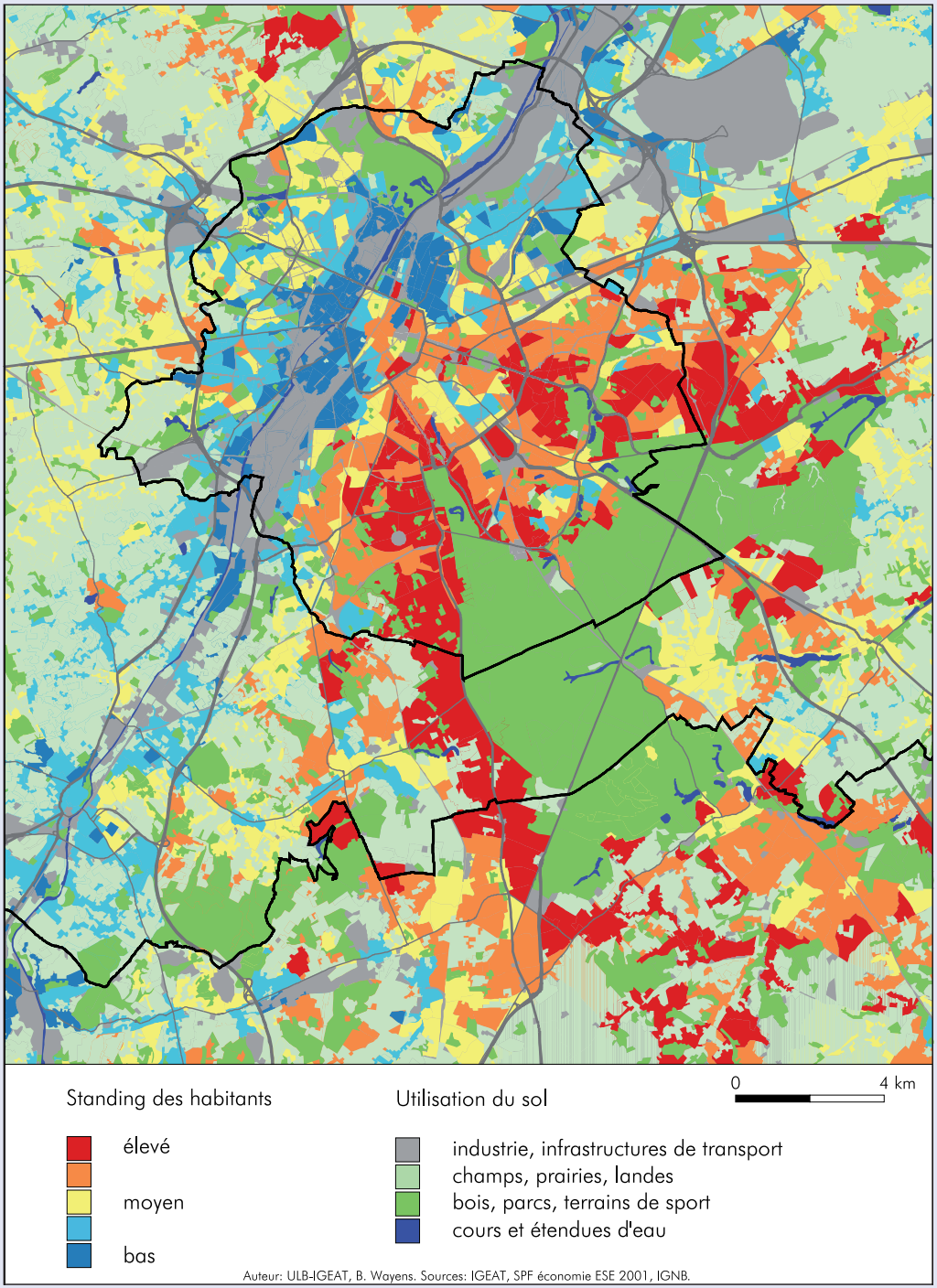

Auteur: ULB-IGEAT, B. Wayens. Sources: IGEAT, SPF économie ESE 2001, IGNB.

Dans le cadre de la nouvelle économie de production et de consommation de masse, la voiture et le logement individuel vont jouer un rôle central. La voiture comme bien de consommation et outil de mobilité. Le logement comme lieu de résidence produit, mais surtout comme lieu de consommation, en particulier d'équipements électroménagers. L'accès élargi à la propriété associé à la hausse des salaires, la facilitation du crédit hypothécaire, la diffusion très rapide de l'automobile et les infrastructures routières va contribuer à une explosion des constructions dans la périphérie urbaine, qui va s'étendre en une tache d'huile de plus en plus lointaine et discontinue.

Parallèlement, la ville centrale, en plus des usines, perd une partie de ses habitants. Les évolutions vont y être différentes selon les caractéristiques initiales des quartiers. Dans les quartiers centraux initialement les plus aisés, à l'est, les fonctions tertiaires vont s'installer, éventuellement les bâtiments de qualité comme les hôtels de maître délaissés. C'est dans leur continuité que sera développé le quartier européen. Dans la partie est du centre, le rapide déclin de la population fait place à un CBD (Central Business District) relativement dépeuplé.

Dans les quartiers centraux pauvres, où ne se maintiennent dorénavant que les ménages les moins aisés, une partie des logements délaissés vont être occupés par de la main-d'œuvre étrangère. Plus tardivement, en vue de satisfaire l'extension supposée des besoins en bureau (et certains appétits immobiliers spéculatifs), une partie des quartiers pauvres et désindustrialisés du quartier nord seront rasés pour faire place à une extension du CBD qui sera très tardivement occupée.

Les importants changements que va connaître la ville au cours de cette période d'après-guerre ne vont cependant pas remettre en cause la géographie héritée des siècles précédents. On va plutôt assister à une dilatation des structures existantes. Les classes moyennes ou supérieures quittant la ville centrale vont préférentiellement s'installer dans la périphérie sud-est, hors des limites de l'actuelle Région bruxelloise. Les extensions à l'ouest seront beaucoup plus limitées et le fait des classes moyennes. En marge des quartiers ouvriers les plus anciens, une partie de l'habitat originellement unifamilial bourgeois sera reconverti à moindres frais en immeubles de rapport. Il accueillera une large part des populations de travailleurs immigrés, notamment à Schaerbeek, Forest et Saint-Gilles. L'extension spatiale des quartiers populaires aura donc tendance à croître dans la première couronne dans les années soixante et septante, formant ce qui sera ultérieurement appelé le croissant pauvre s'étendant du bas de Saint-Gilles et Forest à Saint-Josse-ten-Noode en passant par Cureghem, le centre historique de Molenbeek-Saint-Jean, l'ouest du Pentagone, l'est de Laeken et l'ouest de Schaerbeek (voir carte 4).

2. CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE

Un panel d'indicateurs démographiques à l'échelle régionale est disponible dans le «Baromètre Social» de l'Observatoire de la santé et du social. **http://www.observatbru.be**

Des cartes et des tableaux de certains indicateurs démographiques, détaillés par quartier, sont disponibles sur le site du Monitoring des Quartiers. Consulter les sujets «Type de ménages», «Nationalités», «Mobilité résidentielle» et «Structure par âge» dans la thématique «Démographie». **http://www.monitoringdesquartiers.irisnet.be**

2.1. Bruxelles, carrefour de migrations

La Région de Bruxelles-Capitale comprend 19 communes sur une superficie de 161,4 km². La Région constitue le noyau d'une agglomération morphologique bien plus vaste de plus d'un million et demi d'habitants. Au 1er janvier 2008, les chiffres officiels de la population de la Région de Bruxelles-Capitale atteignaient 1 048 491 habitants. La population bruxelloise est la plus jeune du pays, avec une moyenne d'âge de 37,7 ans en 2007 (contre 40,1 ans pour le royaume). Au cours du siècle et demi passé, le développement démographique de Bruxelles est resté fortement dominé par les migrations. Ce phénomène ne se dément pas aujourd'hui. La capitale a vu sa population s'accroître au cours des dernières années et, comme pour toutes les grandes villes d'Europe, sa composition s'internationaliser fortement. Le dernier recensement (enquête socio-économique de 2001) permet de tenir compte de la nationalité d'origine de la population. Suivant ce critère, Bruxelles ne comptait pas moins de 45 nationalités différentes représentées chacune par 1 000 habitants au moins. Depuis lors, la composition s'est encore diversifiée et la population originaire des pays de l'Union européenne a augmenté. La Région se caractérise par une nette différenciation spatiale entre les quartiers pauvres, les quartiers mixtes et les quartiers aisés. La structure de base de cette ségrégation spatiale selon le statut socio-économique a des racines historiques anciennes et est frappée d'une inertie certaine. Toutefois, l'arrivée de nouveaux habitants, la réalisation de grands travaux dans un certain nombre de quartiers, la spéculation immobilière et l'augmentation des prix du logement modifient petit à petit la composition de la population de certains quartiers.

Bruxelles est typiquement une ville d'immigrés, de gens qui sont nés en dehors de son territoire, mais qui viennent y vivre à un moment donné de leur existence. En 1991, seuls 50,8 % des Bruxellois étaient nés dans la Région. Si l'on se limite aux Bruxellois de plus de 18 ans, la proportion se réduit à 42,5 %. En 2001, la proportion de Bruxellois nés à Bruxelles se tasse encore légèrement, à 49,8 % et 40,3 % respectivement, influencée par la récente augmentation de l'immigration. La majorité des Bruxellois nés hors de la Région sont originaires d'un pays étranger. En 2001, 31,7 % des Bruxellois étaient nés à l'étranger, 8,4 % en Flandre et 10,1 % en Wallonie.

Figure 1 : Composantes de l'évolution récente de la population bruxelloise.

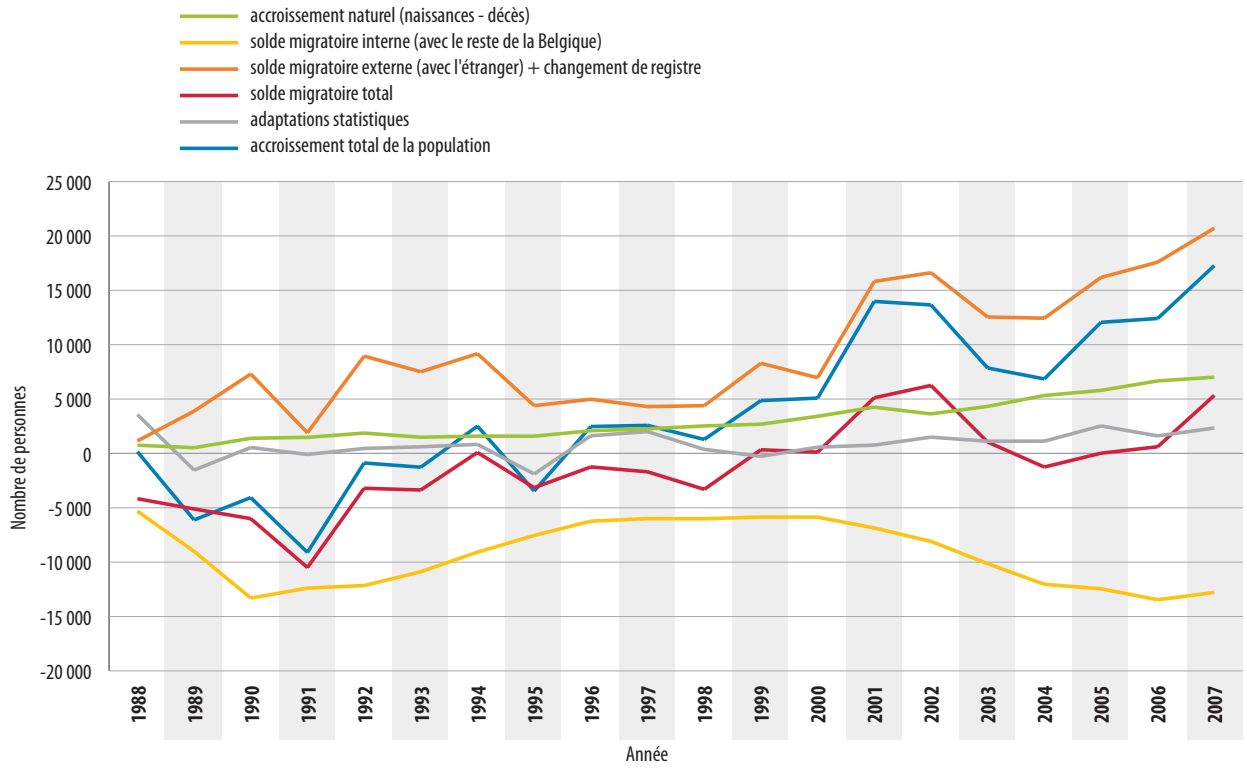

Source : Registre National, DGSIE, traitement par Interface Demography

La migration est le facteur démographique qui influe le plus sur la composition de la population de la Région de Bruxelles-Capitale. Bien que l'accroissement naturel constitue la plus forte contribution à la croissance de la population depuis 2003, ce sont les courants migratoires qui continuent d'exercer la plus grande influence sur sa composition. Les migrations internationales contribuent de manière nette à l'accroissement de la population bruxelloise. Environ un tiers des échanges de population intervenant entre la Belgique et l'étranger se réalise via Bruxelles. En 2006, le solde des migrations internationales (soit la différence entre les flux entrants depuis et sortants vers l'étranger) se répartissait entre les régions de la manière suivante : 17 588 personnes pour Bruxelles, 21 546 pour la Flandre et 10 402 pour la Wallonie.

Parallèlement (et en partie grâce) à son flux continu d'immigration internationale, Bruxelles contribue aussi dans une large mesure à la dynamique des migrations internes de la Belgique. La Région connaît depuis des décennies un solde net négatif de migrations internes. Autrement dit, il y a plus d'habitants qui quittent la capitale pour le reste du pays que de nouveaux arrivants qui viennent s'y installer en provenance de Flandre et de Wallonie. Dans la mesure où ceci concerne notamment des familles avec des enfants en bas âge, ce courant migratoire contribue à l'accroissement et au rajeunissement de la population en Flandre et en Wallonie. Après avoir provisoirement atteint un niveau relativement bas au milieu des années 1990, ce solde négatif dépasse à nouveau les 10 000 personnes par an depuis 2003.

2.2. Une population à nouveau en croissance

L'année 1995 a marqué l'arrêt du déclin de la population en Région de Bruxelles-Capitale. L'immigration internationale suit le même rythme que l'émigration interne et la dépasse même quelquefois. Mais un autre phénomène crucial fait également son apparition : Bruxelles connaît depuis 1985 un taux de croissance naturelle positif.

Le nombre absolu de décès diminue depuis un certain nombre d'années suite à la diminution de la proportion des seniors dans la population. Les générations les plus anciennes d'aujourd'hui appartiennent aux pionniers de la suburbanisation. La présence moindre des seniors, qui plus est avec une espérance de vie en légère hausse, explique la réduction du nombre de décès. La combinaison de la fertilité légèrement supérieure des immigrés internationaux avec la structure jeune de la population explique l'augmentation du nombre des naissances année après année. Alors qu'en 1995, le volume de la population bruxelloise atteignait son plus bas niveau depuis la Deuxième Guerre mondiale, depuis lors, la progression constante de la croissance naturelle, combinée avec un solde migratoire total positif a généré un fort accroissement de la population. D'après les registres de la population, le million d'habitants est dépassé en 2005 ; le 1er janvier 2008, ce chiffre était déjà de 1 048 491 habitants. Si on y ajoute la population qui n'est pas comprise dans les chiffres officiels (par exemple les demandeurs d'asile dans l'attente d'une décision qui sont inscrits sur le registre d'attente), la population de Bruxelles dépasse aujourd'hui sans aucun doute son maximum historique atteint en 1968 (1 079 181 habitants).

Figure 2 : Évolution de la population en Région de Bruxelles-Capitale, 1964-2008

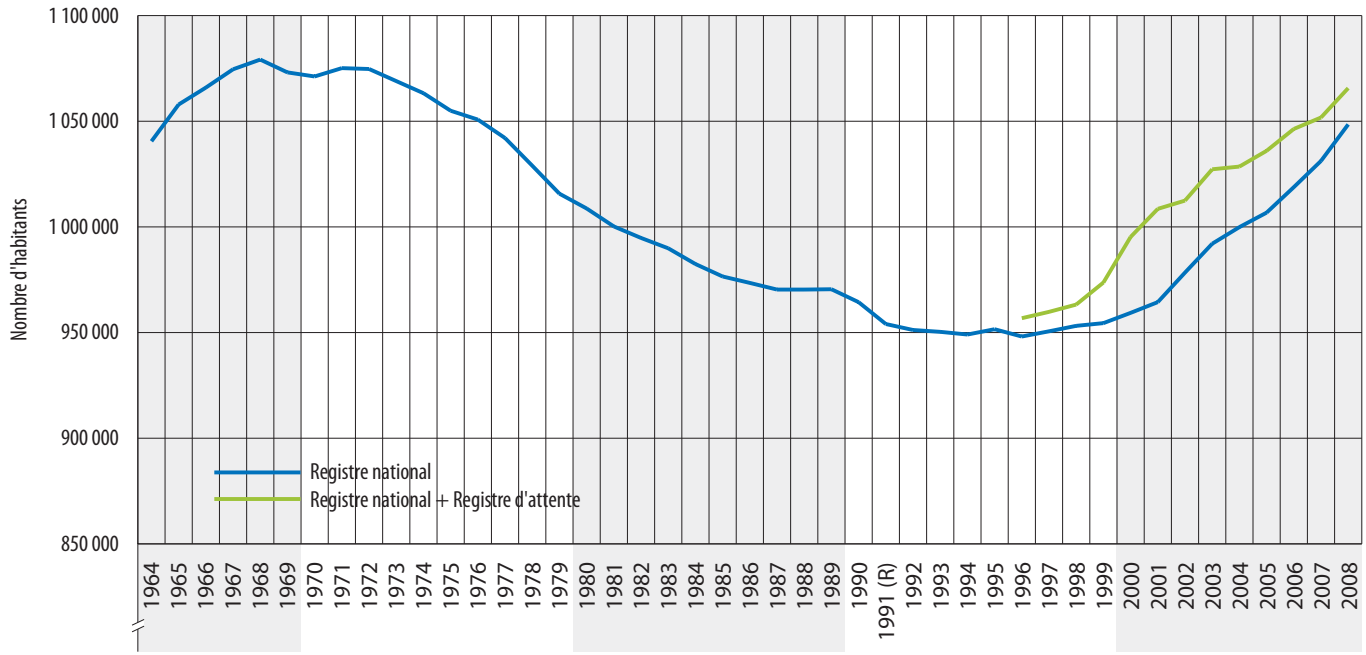

Source : Direction générale Statistique et Information économique du SPF Economie, Registre national 1964-2008, Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA), Registre d'attente 1996-2008, 1991 : Recensement (R)

DES QUARTIERS AUX PROFILS MIGRATOIRES TRÈS DIFFÉRENTS (voir carte 5)

La **zone occidentale (1)** (la seconde couronne ouest essentiellement) a un bilan migratoire positif avec le reste de la Région bruxelloise (+6,4 %), qui est largement le fruit des échanges dissymétriques avec le croissant pauvre. Cela illustre bien l'intégration de cette partie de la seconde couronne dans le système migratoire «ouest» de la ville, d'autant plus que les sorties se font de manière privilégiée vers la périphérie flamande. Bien que terrain de nombreux mouvements migratoires, les deux zones occidentales (1 et 2) hébergent une part importante de sédentaires, car les populations moins favorisées sur le plan socio-économiques qui y vivent ont des difficultés à les quitter. La sédentarité témoigne de la limitation des destinations économiquement envisageables.

La **zone centrale ouest (2)**, correspondant largement au croissant pauvre, est le principal lieu d'arrivée pour l'immigration internationale non européenne. Les entrées se font essentiellement depuis l'étranger ou les zones de la ville immédiatement contigües. Les sorties se font essentiellement vers les zones contigües, surtout vers la seconde couronne (note en bas de page: voir le glossaire du mode d'emploi) ouest de la Région, la banlieue flamande et puis l'étranger. La logique de redistribution est nette : le bilan migratoire est négatif avec le reste de la Région bruxelloise (-7,3 % entre 2001 et 2006) et de la Belgique (-4,5 %) et est compensé par les arrivées internationales (+16,3 %). Cela induit pour le croissant pauvre, un renouvellement constant et important des populations en provenance de l'étranger. La redistribution spatiale, concernant probablement les populations les mieux intégrées socio-économiquement, se fait de manière privilégiée en direction de l'ouest.

La **zone centrale est (3)** (partie est du Pentagone et première couronne est) constitue la une deuxième porte d'entrée de la ville. Internationale tout d'abord, car l'intensité migratoire avec l'étranger y est le plus élevé de la Région bruxelloise (41,1 %). Cependant, le bilan est moins positif que celui du croissant pauvre (8,8 % contre 16,3 %), ce qui traduit une immigration internationale plus mixte et européenne impliquant de nombreux retours au pays. C'est évidemment un effet de la présence des institutions internationales. Cette zone constitue aussi un lieu d'arrivée privilégié pour les migrations nationales, les taux de mobilité moyens à élevés avec la Wallonie (7,6 %) et la Flandre (10,1 %) étant conjugués à des bilans migratoires un peu moins négatifs (respectivement -1,1 % et -0,8 %). Pôle de formation de l'enseignement supérieur, la Région bruxelloise attire de nombreux jeunes en provenance des régions voisines. Les quartiers centraux de l'est, où la mobilité est importante, sont avant tout des quartiers de transition dans le cycle de vie des individus et des familles ; des quartiers que l'on quitte dès qu'on en a les moyens financiers et les motivations (formation du couple, arrivée du premier enfant, etc.).

La **zone orientale intermédiaire (4)** est clairement intégrée dans le système migratoire «est» de la capitale. Son bilan avec le reste de la Région bruxelloise est positif (+3,2 %), alimenté par les échanges dissymétriques avec les parties centrales de la ville.

La **zone orientale externe (5)** a un profil migratoire tenant à la fois des espaces de première couronne bruxelloise et de la banlieue périurbaine. Le bilan est toujours positif vis-à-vis des autres quartiers de la Région bruxelloise, mais l'arrivée de migrants internationaux ne compense pas les départs vers la périphérie flamande ou wallonne.

Carte 5 : Intensité et bilan migratoire par quartier et découpage analytique de la Région Bruxelloise

Bilan migratoire, 2001-2006
(entrées - sorties)/population du quartier

avec les autres quartiers de Bruxelles | *avec le reste de la Belgique* | *avec l'étranger*

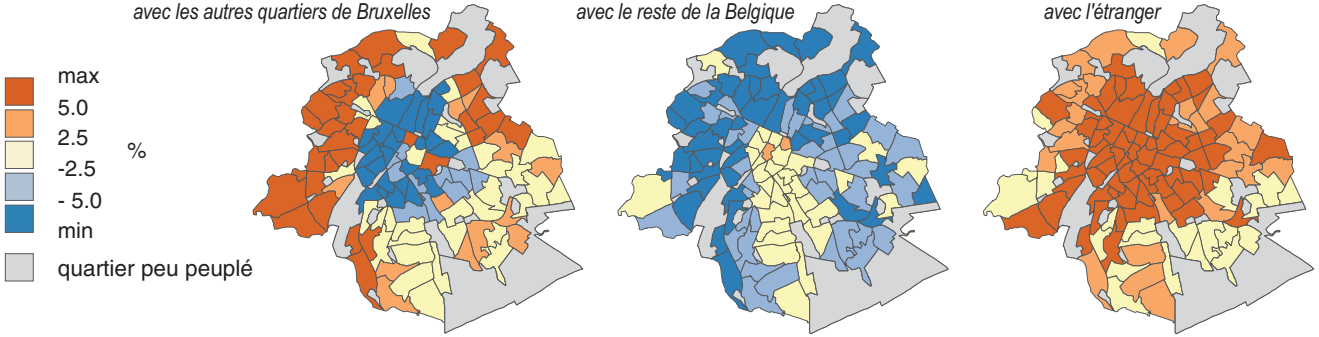

Intensité migratoire, 2001-2006
(entrées + sorties)/population du quartier

avec les autres quartiers de Bruxelles | *avec le reste de la Belgique* | *avec l'étranger*

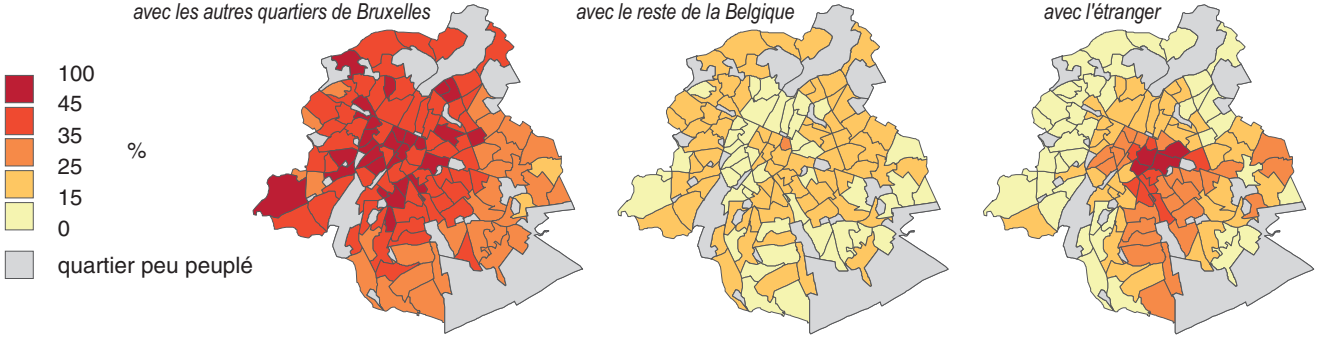

Taux de sédentarité, 2001-2006
(non-migrants)/population du quartier

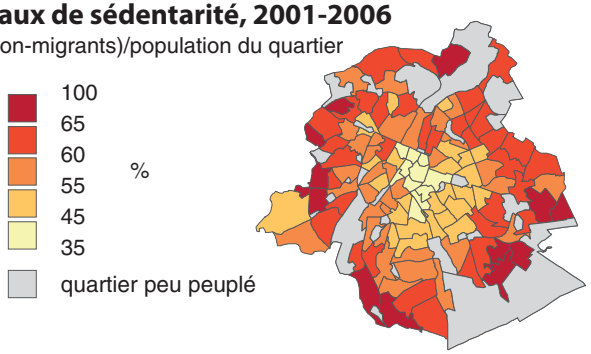

Zonage analytique

1. zone occidentale
2. zone centrale ouest
3. zone centrale est
4. zone orientale intermédiaire
5. zone orientale externe

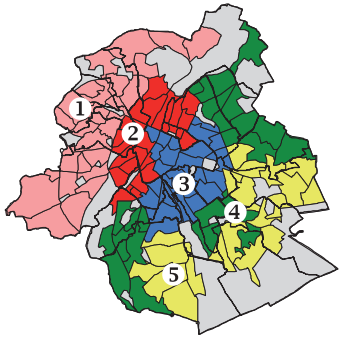

Cartographie: IGEAT, ULB
Source: DGSIE, Registre national 2006 via UCL & IBSA

2.3. Une population de plus en plus jeune

En 25 ans, la distribution des âges des Bruxellois s'est transformée. D'une région vieillissante, elle est devenue la seule Région belge qui, année après année, voit sa population rajeunir. Les quartiers bruxellois s'inscrivent profondément dans le cycle de vie des individus. Les jeunes adultes se localisent davantage dans le centre et près des universités, délaissant les quartiers périphériques (souvent situés en Flandre ou Wallonie) où se retrouvent leurs aînés.

L'âge moyen de la population en Région de Bruxelles–Capitale est d'un peu moins de 38 ans. Ce chiffre masque cependant une grande variété de situations : le quartier le plus âgé est Scherdemael à Anderlecht (Voir la carte du mode d'emploi et sur le site du Monitoring des quartiers pour l'identification des quartiers) avec 47,4 ans et le plus jeune, celui de la Gare de l'Ouest avec 29,6 ans, soit un écart de 18 années. Sur la carte, une nette opposition centre-périphérie se dessine avec un centre jeune et une périphérie plus âgée. La partie la plus jeune correspond au croissant pauvre et s'étend du bas de Forest au centre de Saint-Josse en contournant le Pentagone par le nord-ouest. Cette zone se prolonge vers le nord-est en direction de la Gare de Schaerbeek. Une deuxième zone assez jeune complète la première. Elle couvre le cœur historique de Bruxelles et déborde sur un espace compris entre le quartier de l'Université et les quartiers bordant le parc Josaphat. Au-delà, on retrouve des quartiers où la moyenne d'âge est plus élevée.

Carte 6 : Âge moyen de la population des quartiers en 2006.

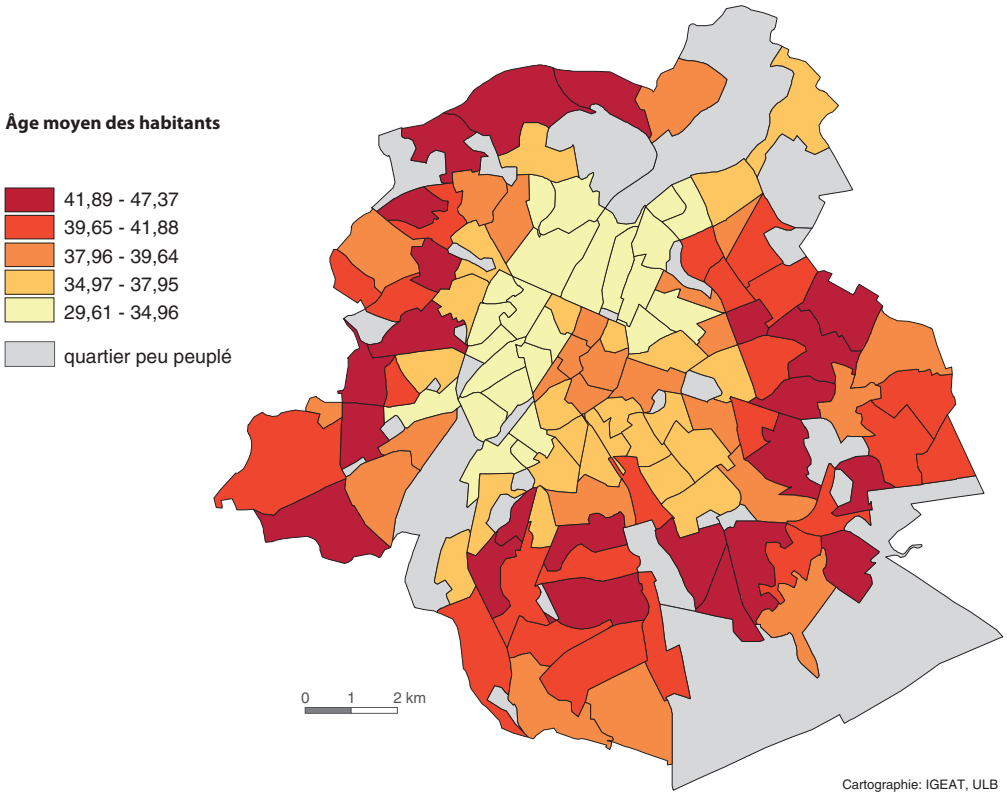

Cartographie: IGEAT, ULB
Source: DGSIE, registre national 2006

Ces contrastes en termes d'âge moyen renvoient à des compositions de quartiers assez différentes. La population la plus jeune, les moins de 3 ans, se concentre dans le croissant pauvre. Les facteurs expliquant la jeunesse de ces quartiers sont, d'une part, le poids des groupes d'âges les plus jeunes, mais surtout la sous-représentation des groupes d'âge les plus élevés (45-64 ans et 65 ans et plus) qui se concentrent surtout en périphérie. Le croissant pauvre concentre une population étrangère importante, originaire de Turquie et d'Afrique du Nord, et ayant une fécondité plus élevée que les standards européens et belges. Par ailleurs, ces quartiers ont également une proportion plus élevée d'adultes en âge de procréer. Autant d'éléments qui expliquent la part importante des jeunes enfants dans ces quartiers. La pyramide des âges des communes ayant une forte proportion de leur population correspondant à ce profil, comme Saint-Josse, ont une base large et un sommet relativement étroit (voir figure 3).

Figure 3 : Pyramide des âges de la population de la Région Bruxelloise, de Saint-Josse-ten-Noode, Ixelles et Uccle, 01/01/2008 et 01/01/1998.

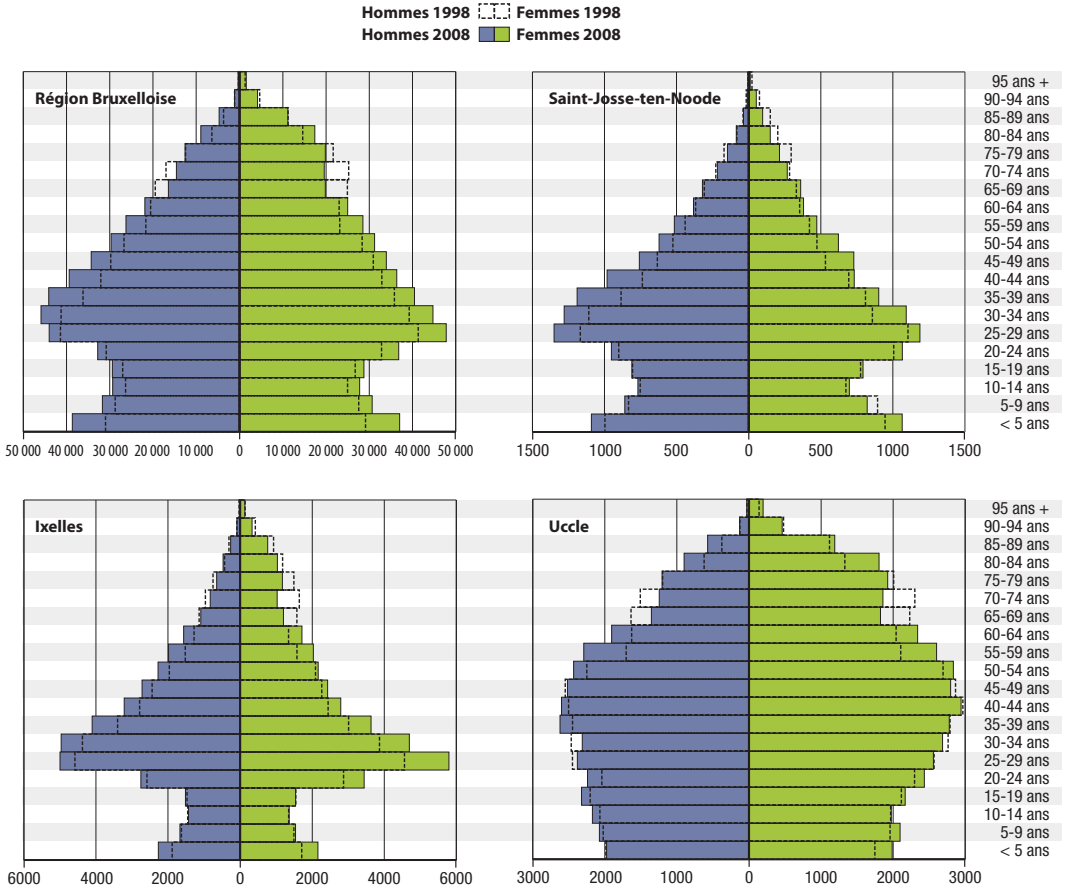

Source : Direction générale Statistique et Information économique.

BRUXELLES, LA PLUS JEUNE DES GRANDES VILLES

Les données comparatives illustrent bien le caractère jeune de la population bruxelloise. Les moins de 5 ans comptent pour 7,2 % de la population totale (contre moins de 6 % pour Gand, Liège et le royaume en moyenne). L'indice de vieillissement est particulièrement faible à Bruxelles. L'indice de dépendance est lui supérieur à celui observé à Gand et Liège : il faut y voir l'effet de l'importance des jeunes plus que celui de l'importance des seniors.

La singularité bruxelloise s'observe aussi dans l'analyse des tendances temporelles. La Région bruxelloise est en effet la seule des grandes villes présentées à voir sa part des seniors dans la population décroître depuis 1989.

Tableau 1 : Structure d'âge de la population des grandes villes, 2008.

	Région bruxelloise	Gand	Charleroi	Anvers	Liège	Belgique
Moins de 5 ans	7,2 %	5,8 %	6,0 %	6,6 %	5,6 %	5,6 %
Indice de vieillissement	60,0 %	82,3 %	70,7 %	81,6 %	86,0 %	74,2 %
Indice de dépendance	63,0 %	62,0 %	68,5 %	69,8 %	62,6 %	66,8 %
Indice d'intensité du vieiliissement	32,4 %	29,2 %	29,6 %	30,3 %	31,1 %	27,5 %

Source : DGSIE, Registre national.

Figure 4 : Évolution de la part des plus de 65 ans dans la population des grandes villes, 1989-2008.

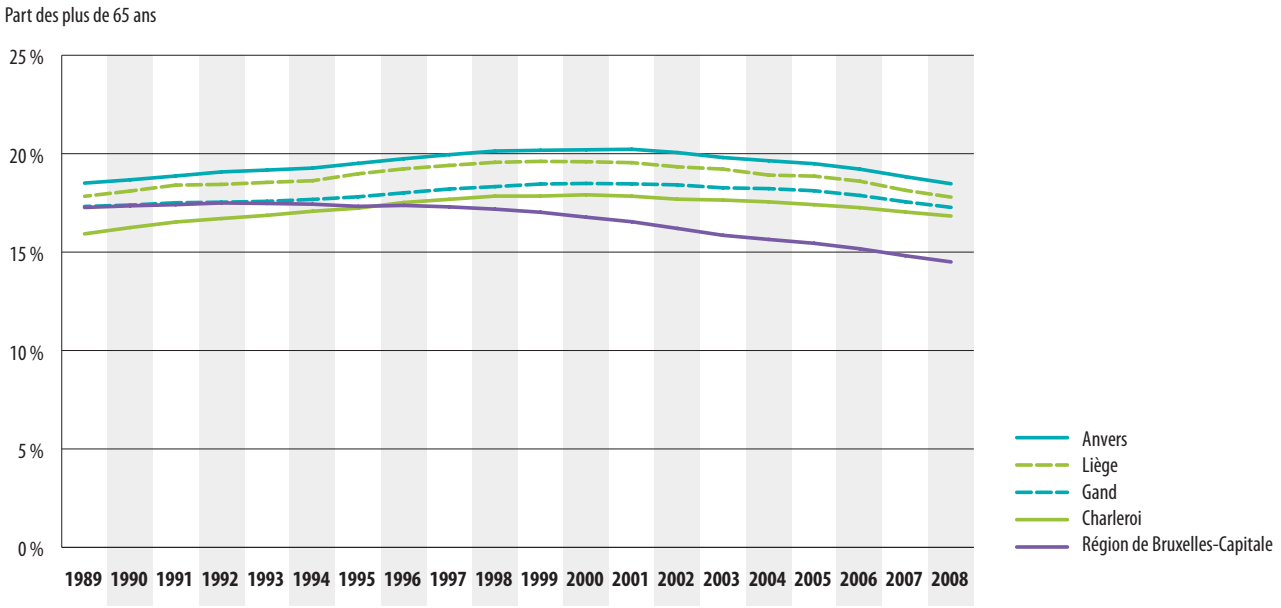

Source : DGSIE, Registre national.

2.4. Des ménages diversifiés

Alors qu'entre 1970 et 2001, la population belge n'a connu qu'une croissance de 5 %, le nombre de ménages a augmenté de 33 % en raison d'une réduction accrue de la taille des familles. En 2008, près de la moitié des ménages bruxellois sont composés d'une personne. Il est peu probable que la réduction de la taille des ménages s'accentue encore beaucoup. Cette tendance est par ailleurs freinée par l'immigration de familles en provenance de l'étranger. Cela induit une hétérogénéité de la population bruxelloise, caractérisée par une forte proportion de petits ménages, mais aussi par une présence importante dans certains quartiers de familles nombreuses.

Le nombre d'isolés est élevé dans toutes les communes de la Région mais leur répartition par âge est très inégale. Les quartiers centraux à forte intensité de déménagement comptent généralement beaucoup d'isolés, mais il s'agit essentiellement de personnes ayant un profil d'âge relativement jeune. Les isolés âgés se situent surtout dans les quartiers de la seconde couronne de la Région. Mais on trouve aussi un pourcentage élevé d'isolés âgés dans certains secteurs du Pentagone [1].

Les ménages issus de familles recomposées et les parents seuls avec enfants se multiplient et sont nombreux dans les espaces urbains. Les familles monoparentales ont dans la plupart des cas (87 %) comme personne de référence une mère et sont issues essentiellement de séparations ou divorces.

BRUXELLES, LA GRANDE VILLE AVEC LE PLUS D'ISOLÉS

Tableau 2 : Proportion des ménages selon le type dans les grandes villes belges au 1/1/2007

Type de ménage	Région bruxelloise	Antwerpen	Gent	Liège	Charleroi
Homme isolé	23,7 %	22,6 %	21,2 %	28,1 %	22,3 %
Femme isolée	25,6 %	23,1 %	22,3 %	26,0 %	21,0 %
Couple sans enfant	16,4 %	22,8 %	23,9 %	16,8 %	18,9 %
Couple avec enfants	21,1 %	21,2 %	22,1 %	16,2 %	21,2 %
Famille monoparentale (mère)	9,4 %	7,3 %	7,1 %	9,9 %	12,9 %
Famille monoparentale (père)	1,5 %	1,4 %	1,4 %	1,5 %	1,9 %
Autre	2,3 %	1,7 %	1,8 %	1,5 %	1,9 %
Nombre total de ménages privés	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**100,0 %**

Source : Studiedienst van de Vlaamse Regering

L'analyse comparative des situations de Bruxelles, d'Anvers, de Gent, de Liège et de Charleroi laisse apparaître quelques spécificités bruxelloises. À Bruxelles, 60 % des ménages sont constitués d'un adulte isolé (sans enfants pour la majeur partie d'entre eux, mais parfois également avec un ou plusieurs enfants). Il s'agit là d'une valeur supérieure à celles que l'on observe dans les autres grandes villes, à l'exception de Liège. Les couples sans enfants sont par contre plus rares à Bruxelles que dans les autres grandes villes, toujours à l'exception de la situation liégeoise. Il faut toutefois rappeler que le profil des adultes isolés peut en réalité correspondre à des réalités fort diverses : jeunes adultes aux études, adultes célibataires, veufs ou veuves, etc.

(1) Voir l'atlas «Vivre chez soi après 65 ans : Atlas des besoins et des acteurs à Bruxelles», disponible sur le site de l'Observatoire de la Santé et du Social (www.observatbru.be).

2.5. Des origines diversifiées

La population de Bruxelles voit sa composition se diversifier davantage alors que la part des habitants disposant de la nationalité belge est restée ces dernières années relativement constante, en raison des nombreuses naturalisations. Depuis le 1er janvier 1989, il y a eu plus de 200 000 naturalisations à Bruxelles. Ces naturalisations ont également pour conséquence que davantage d'enfants naissent belges. La fraction de la population belge auprès des jeunes de moins de 18 ans est plus grande que dans les tranches d'âge correspondant à la population active. La nationalité ne rend donc que partiellement compte de la grande diversité d'origines et de cultures de la population bruxelloise, même si elle a encore des incidences concrètes en termes de participation politique. Si l'on tient compte de la nationalité à la naissance, 46 % de la population bruxelloise n'est pas d'origine belge. Si l'on y ajoute les enfants qui sont nés belges de parents immigrés, on obtient 50 % de la population bruxelloise originaire de l'étranger ou née de parents immigrés.

En 2008, la population de nationalité étrangère sensu stricto représente 28,1 % de la population Bruxelloise. La population marocaine en constitue le groupe le plus important, soit 13 % des personnes de nationalité étrangère. Ces dernières années, la palette des pays d'origine s'est diversifiée. Les nouveaux immigrés sont de plus en plus souvent originaires des pays d'Europe de l'Est (nouveaux membres de l'Union européenne) ou d'Afrique subsaharienne.

Figure 5 : Distribution de la population non belge en Région bruxelloise au 1/1/2008

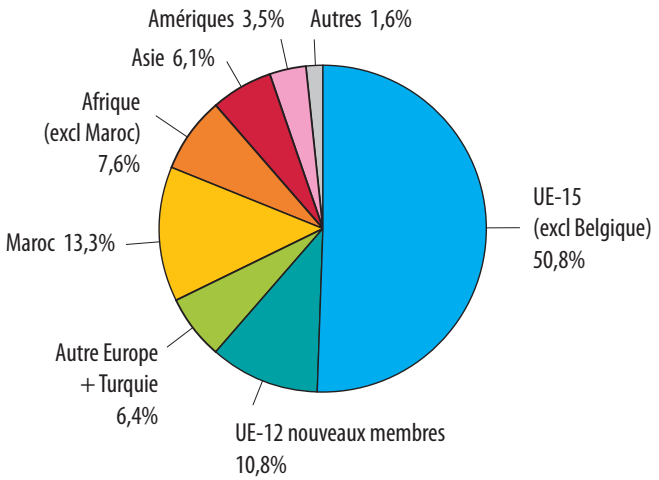

Source : DGSIE, Registre national.

Carte 7 : Part de la population de nationalité étrangère par quartier en 2006.

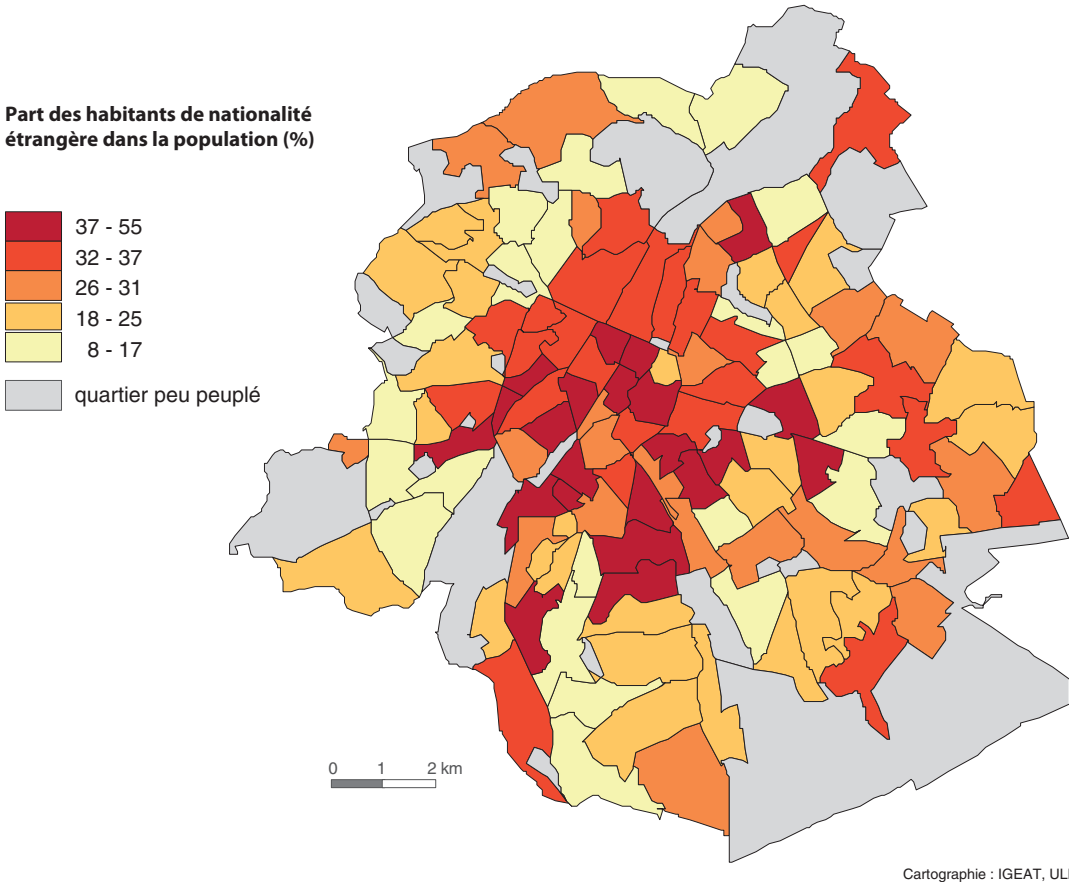
Part des habitants de nationalité étrangère dans la population (%)
37 - 55
32 - 37
26 - 31
18 - 25
8 - 17
quartier peu peuplé
0 1 2 km
Cartographie : IGEAT, UL

Traditionnellement, les quartiers comptant les plus fortes proportions d'étrangers se situaient dans le croissant pauvre, au nord et à l'ouest du pentagone, depuis le centre de Saint-Josse jusqu'au bas de Forest. Aujourd'hui, ces quartiers sont rejoints par les quartiers situés de l'autre côté du Pentagone le long de l'avenue Louise et vers le Cinquantenaire. Cette évolution s'explique notamment par les processus de naturalisation qui concernent certaines nationalités (Afrique du Nord, Turquie, Afrique noire, ce qui affaiblit la part des non belges dans les quartiers immigrés historiques) et par le renforcement des institutions européennes qui inscrit davantage le rôle de Bruxelles comme capitale et comme ville internationale (ce qui induit une présence accrue des non-Belges dans les quartiers orientaux). Bruxelles attire, dans le sillage des institutions internationales, de nombreux migrants hautement qualifiés de l'Union européenne et d'Amérique du Nord.

3. CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES

Un panel d'indicateurs socio-économiques à l'échelle régionale est disponible dans le «Baromètre Social» de l'Observatoire de la Santé et du Social. http://www.observatbru.be

Des cartes et des tableaux de certains indicateurs socio-économiques, détaillés par quartier, sont disponibles sur le site du Monitoring des Quartiers. Consulter les sujets «Insertion sur le marché du travail» et «Revenus» dans la thématique «Économie». http://www.monitoringdesquartiers.irisnet.be

3.1. Le paradoxe bruxellois : un pôle d'emploi et un foyer de chômage

D'un point de vue strictement économique, la Région bruxelloise et son hinterland (sa périphérie au sens large) ont connu depuis plus d'une décennie des dynamiques, tant en termes de valeur ajoutée que de création d'emplois, plus favorables que la moyenne belge.
Pourtant, d'après les chiffres d'Actiris, le taux de chômage de la Région dépasse 20 %, avec des écarts très importants entre les communes (de 9,5 à Woluwé-Saint-Pierre à 31,0 % à Saint-Josse) mais aussi au sein des communes. À Molenbeek par exemple, le taux de chômage est de 10 à 15 % dans les quartiers situés les plus à l'ouest et dépasse les 30 % dans le centre historique (voir carte 8).

Figure 6 : Taux de chômage administratif par Région et pour la Belgique, 1989-2009.

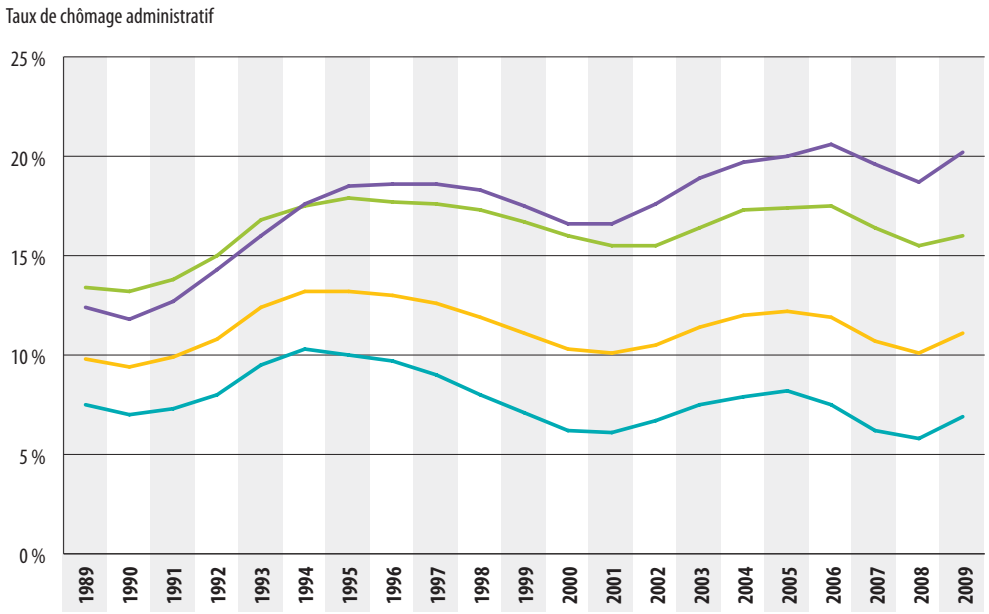

Le taux de chômage administratif est calculé en rapportant le nombre de chômeurs, c'est-à-dire le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) inscrits auprès des organismes régionaux de l'emploi, à la population active. Les DEI couvrent différentes catégories de chômeurs, à savoir les chômeurs indemnisés, les jeunes en période d'attente et les autres demandeurs d'emploi (librement ou obligatoirement inscrits). Ces différentes catégories se conforment au mieux aux normes du Bureau international du travail (BIT). La population active couvre à la fois les travailleurs et les chômeurs. Les méthodologies pour calculer la population active peuvent varier selon les organismes. Ici, l'Observatoire bruxellois de l'emploi, à l'instar du SPF Emploi et de la BNB, utilise les chiffres de la population active occupée calculés par la BNB (comptes nationaux de l'emploi).

Sources : BNB, SPF Économie - DGSIE (EFT), VDAB, Forem, ACTIRIS, calculs Observatoire bruxellois de l'Emploi.

Carte 8 : Taux de chômage par quartier en 2005.

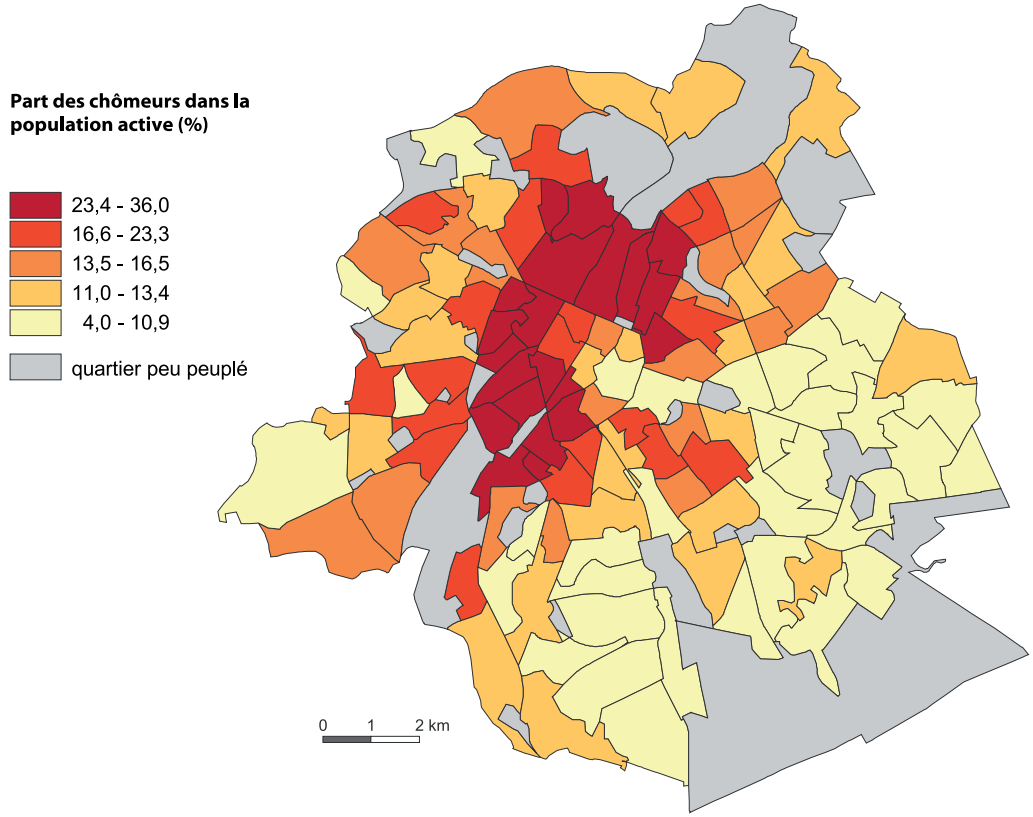

Indépendamment des caractéristiques de qualification des demandeurs d'emploi, trois éléments permettent de comprendre ce décalage entre richesse produite et création d'emplois d'une part, et taux de chômage élevé, d'autre part.

- Tout d'abord, les emplois offerts en Région bruxelloise sont pour une part non négligeable occupés par des non-Bruxellois : 55 % de l'emploi localisé à Bruxelles est confié à des non-Bruxellois.

- Ensuite, les secteurs d'activités économiques les plus porteurs de la croissance sont ceux qui se sont développés dans les communes de la périphérie bruxelloise et non dans les limites administratives de la Région de Bruxelles-Capitale. En effet, il faut s'entendre sur la définition de la zone urbaine bruxelloise et la bonne dynamique de l'emploi bruxellois a surtout bénéficié à un Bruxelles «morphologique», incluant aussi les communes de la périphérie. Or, la barrière linguistique et les insuffisances des transports publics ne favorisent pas l'accès aux emplois créés en banlieue flamande pour les résidents bruxellois majoritairement francophones.

- Enfin, la croissance de la demande d'emploi depuis les années 1990 résulte conjointement de l'augmentation de la population, en raison d'un solde migratoire positif, et de la progression continue des taux d'activité féminins. Cette augmentation est plus sensible dans les quartiers à forte proportion de population issue de l'immigration, dans la mesure où les femmes migrantes étaient moins présentes sur le marché du travail par le passé.

Au sein de la Région bruxelloise, la géographie actuelle du taux de chômage (voir carte 8) oppose d'une part le croissant pauvre (de Saint-Gilles à Saint-Josse en passant par le bas de Molenbeek) et les quartiers de logements sociaux au quadrant sud-est de la seconde couronne (Uccle, Watermael-Boitsfort, Auderghem, Woluwé-Saint-Pierre et Woluwé-Saint-Lambert). Le reste de la Région, en ce compris l'ouest de la seconde couronne et les quartiers de première couronne du quadrant sud-est, adopte un profil intermédiaire.

Dans le croissant pauvre bruxellois, qui concentre l'essentiel des chômeurs, le profil type du chômeur est plus jeune et légèrement plus masculin qu'ailleurs dans la Région. On observe une surreprésentation particulièrement forte des classes d'âges des moins de 20 ans jusque 35 ans pour les hommes. Aux difficultés d'insertion des jeunes sur le marché du travail, s'ajoutent dans ces quartiers les effets d'une structure d'âge jeune, liée à des niveaux de fécondité relativement élevés (quoiqu'en baisse) et au maintien sur place des familles avec enfants. Par ailleurs, le poids des hommes est lié au faible taux d'activité des femmes dans ces quartiers, ce qui permet de minimiser partiellement la part des femmes au chômage. Cependant, les jeunes femmes de ces quartiers ont de plus en plus tendance à se présenter sur le marché de l'emploi.

3.2. D'importants écarts de revenu

Carte 9 : Revenu moyen par habitant, par quartier, en 2005.

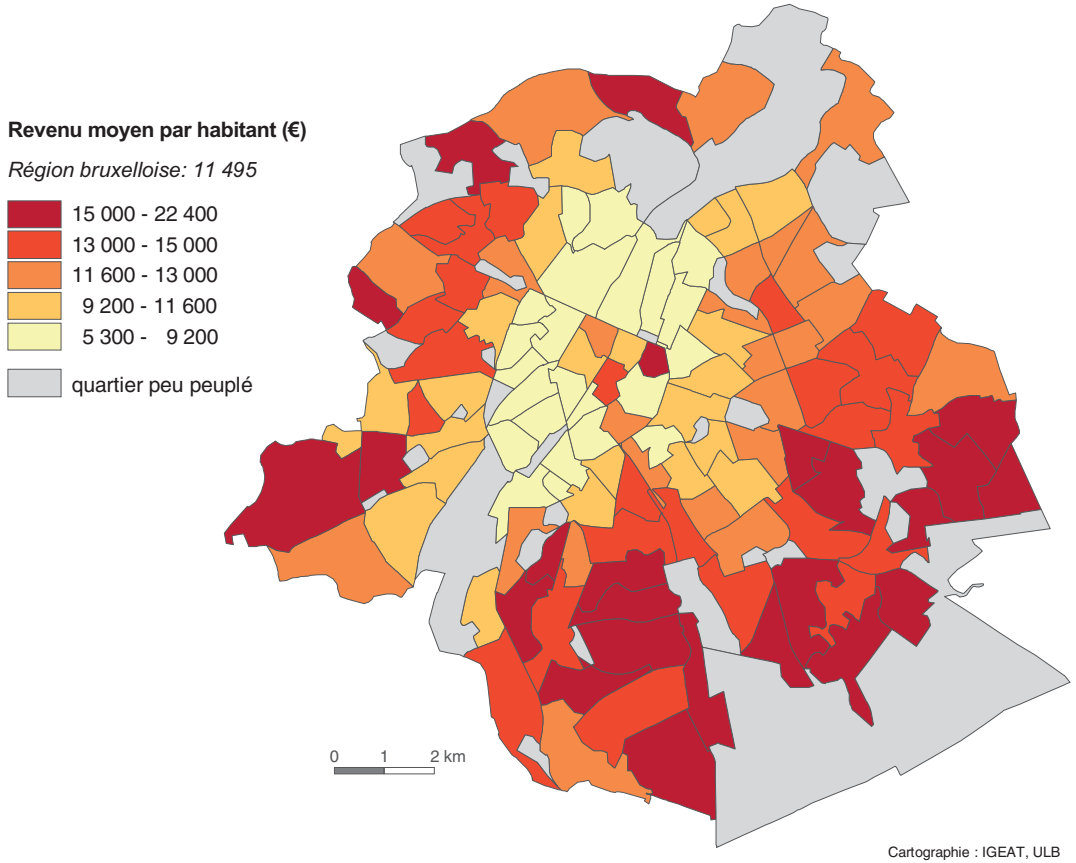
Revenu moyen par habitant (€)
Région bruxelloise: 11 495
15 000 - 22 400
13 000 - 15 000
11 600 - 13 000
9 200 - 11 600
5 300 - 9 200
quartier peu peuplé
0 1 2 km
Cartographie : IGEAT, ULB
Source : DGSIE, statistiques fiscales

Actuellement, les revenus imposables les plus faibles sont concentrés dans l'ouest du Pentagone et dans la partie occidentale de la première couronne, adoptant une forme en «croissant» autour du Pentagone (entre le bas de Saint-Gilles au sud et Laeken, Schaerbeek et Saint-Josse au nord en passant par l'est d'Anderlecht et de Molenbeek, communément appelé le croissant pauvre). Par ailleurs, les quartiers de logements sociaux de la seconde couronne induisent des niveaux de revenus plus faibles. C'est le cas notamment de la Cité Modèle à Laeken, du Peterbos à Anderlecht ou encore du Homborch à Uccle. Il ne faut évidemment pas perdre de vue que le niveau des revenus intervient dans le critère d'attribution des logements sociaux et qu'il est dès lors normal que les faibles revenus se concentrent dans les quartiers de logements sociaux.

La géographie du niveau de revenu dans la Région de Bruxelles-Capitale traduit une double dualisation :

- une dualisation à l'intérieur de la Région, entre les quartiers occidentaux et les quartiers orientaux (revenu moyen à 129 % du niveau régional dans les communes de seconde couronne orientale et sud-orientale, de Woluwe Saint-Lambert à Uccle, à 83 % dans celles du croissant pauvre, qui s'étend autour du pentagone, du nord au sud, en passant par l'ouest (Saint-Josse, Molenbeek, Koekelberg, Anderlecht et Saint-Gilles). Si la dualisation tend à s'atténuer entre les quartiers orientaux et occidentaux en deuxième couronne, elle s'accentue en revanche en première couronne, les quartiers gentrifiés [2] ou investis par les cadres internationaux à l'est s'opposant à ceux concentrant les populations immigrées à faible revenu à l'ouest ;

- une dualisation sociale entre la Région et sa périphérie (avec un revenu moyen par habitant aux niveaux respectifs de 85 % et de 117 % de la moyenne belge). Les schémas de migration et surtout la suburbanisation ont pour effet de voir les ménages mieux nantis, les «doubles salaires», quitter la ville. Ceci entraîne une baisse constante du revenu moyen des habitants de Bruxelles comparé au revenu moyen de la périphérie et de l'ensemble de la Belgique.

BRUXELLES, LA GRANDE VILLE LA PLUS BIPOLARISÉE SUR LE PLAN DES REVENUS ?

Tableau 3 : Revenu net imposable moyen et médian en € par an, grandes villes belges (revenus 2006, déclarations 2007).

	Revenu moyen par déclaration fiscale	Revenu médian par déclaration fiscale	Revenu moyen par habitant
Bruxelles-Capitale	22 537	15 932	11 999
Antwerpen	22 800	17 872	13 340
Gent	24 304	18 652	14 924
Liège	20 427	15 295	12 120
Charleroi	19 048	14 647	11 184
Belgique	24 949	18 833	14 173

Source : Direction générale Statistique et Information économique, Statistiques fiscales, 2007.

Le revenu moyen à Bruxelles n'est dépassé que par ceux de Gand et Anvers. Mais l'analyse du revenu médian (le montant que ne dépassent pas 50% des déclarations) force à tempérer ce constat à priori positif pour la Région. L'étude de ce revenu médian permet de positionner Bruxelles certes au-dessus des deux grandes villes wallonnes, mais derrière la moyenne nationale et les situations rencontrées à Anvers et à Gand. Par ailleurs, cette différence de la position de Bruxelles selon que l'on s'attache au revenu moyen ou au revenu médian doit attirer l'attention sur l'existence à Bruxelles de valeurs extrêmes et donc sur l'existence d'inégalités importantes.

L'étude de l'évolution dans le temps du revenu moyen montre que Bruxelles, comme les autres grandes villes, connaît une évolution positive sur les dernières années. Toutefois, cette évolution positive ne permet pas à Bruxelles de combler l'écart qui la sépare des grandes villes de Flandre ou de la moyenne nationale. Au contraire même, on observe un léger creusement des écarts constatés avec les villes flamandes allant de pair avec un rattrapage de Liège et de Charleroi.

(2) Voir glossaire dans la fiche «Mode d'emploi».

Figure 7 : Évolution de la proportion de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale ou équivalent dans les grandes villes, décembre 2002-2008.

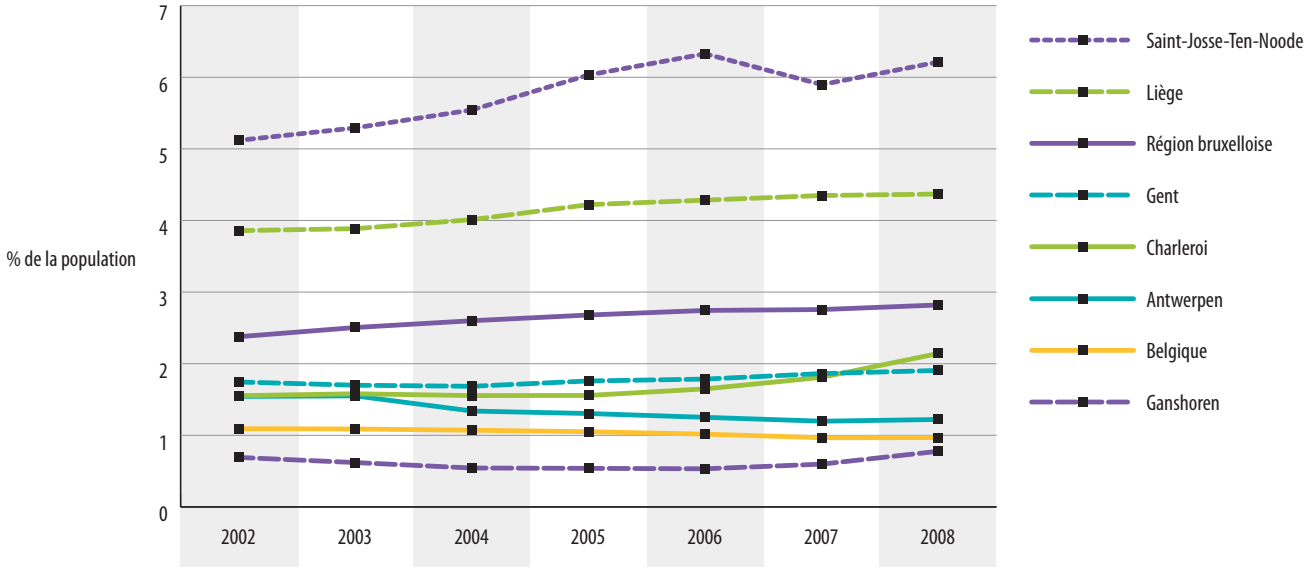

Sources : SPP Intégration sociale : données au 07/09/2009, Registre national 2003-2008

Par ailleurs, d'autres aspects quantitatifs de la précarité traités dans le baromètre social conduisent à singulariser Bruxelles. Le nombre et la proportion des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale et équivalent constatés à Bruxelles sont supérieurs à ceux constatés dans les autres grandes villes, à l'exception toujours de Liège. Le taux de chômage est plus élevé à Bruxelles que dans les villes flamandes. Il est deux fois plus élevé à Bruxelles que dans le pays en moyenne. Les causes en sont mises en avant dans le reste du texte qui constitue cette fiche régionale.

L'analyse des sources de revenus offre une perspective complémentaire. La part de bénéficiaires d'un revenu du travail parmi les plus de 18 ans fournit une approximation grossière de l'origine des revenus, séparant d'une part les actifs occupés et d'autre part, tous les autres (chômeurs, hommes et femmes au foyer, pensionnés, jeunes dans l'enseignement non-obligatoire), considérés comme bénéficiant, d'une manière ou d'une autre, de revenus de transfert (voir carte 10).

Carte 10 : Part des plus de 18 ans bénéficiaires d'un revenu du travail en 2004.

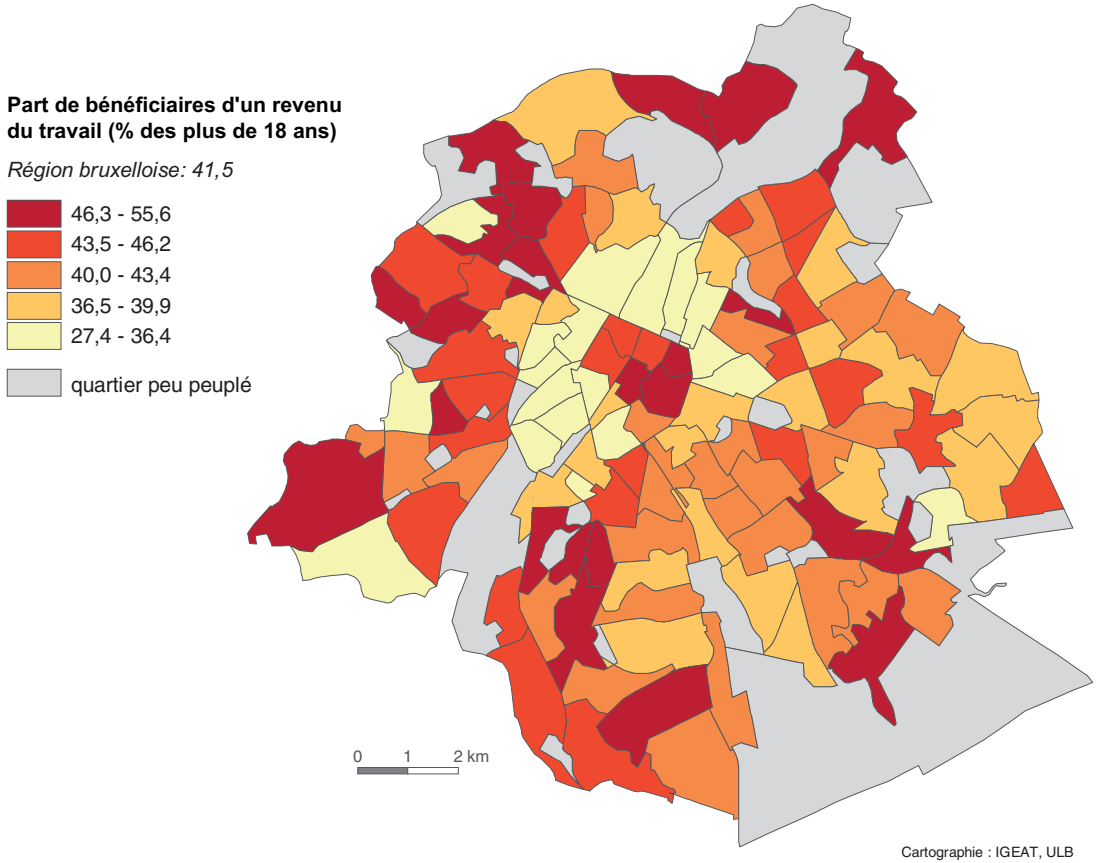
Part de bénéficiaires d'un revenu du travail (% des plus de 18 ans)
Région bruxelloise: 41,5
46,3 - 55,6
43,5 - 46,2
40,0 - 43,4
36,5 - 39,9
27,4 - 36,4
quartier peu peuplé
0 1 2 km
Cartographie : IGEAT, ULB
Source : BCSS

Une zone où la part des revenus du travail est faible couvre l'essentiel du croissant pauvre de la Région bruxelloise. Elle est liée à un taux de chômage important.

Vu une présence importante de pensionnés, la plus forte proportion de travailleurs de la seconde couronne ouest s'explique par une moins forte propension de jeunes à y suivre des études supérieures que dans le quadrant sud-est et par un taux d'activité relativement élevé, particulièrement chez les femmes.

Dans le quadrant sud-est, la faiblesse relative du chômage et la part plus faible des pensionnés limitent les revenus de transfert intra- ou extra-familiaux, malgré une plus forte proportion de jeunes adultes aux études. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que les variations spatiales entre quartiers sont de relativement faible amplitude.

4. SANTÉ

Un panel d'indicateurs de santé à l'échelle régionale est disponible dans le «Tableau de bord de la santé en Région bruxelloise» de l'Observatoire de la Santé et du Social, et sur le site **http://www.observatbru.be**

Des cartes et des tableaux de certains indicateurs de santé, détaillés par quartier, sont disponibles sur le site du Monitoring des Quartiers. Consulter les sujets «Mortalité» dans la thématique «Santé» mais aussi «Structure par âge» dans la thématique «Démographie». **http://www.monitoringdesquartiers.irisnet.be**

4.1. Inégalités de santé en Région bruxelloise

Entre 1998-2002 et 2003-2007, l'espérance de vie à la naissance a augmenté dans toutes les communes bruxelloises.

L'espérance de vie à la naissance des Bruxellois varie en fonction de leur commune de résidence (tableau 4). Pour les femmes, elle varie entre 85,8 ans à Woluwe-St-Pierre et 80,1 ans à Molenbeek-St-Jean et pour les hommes entre 80,5 ans à Woluwe-St-Pierre et 74,3 ans à Saint-Josse-ten-Noode, soit plus de 5 ans d'écart.

Ces écarts d'espérance de vie sont le reflet d'inégalités sociales. En effet, le statut socio-économique reste malheureusement un déterminant important de la santé des Bruxellois. Les catégories sociales plus défavorisées sont en moins bonne santé et vivent moins longtemps que les catégories sociales plus favorisées. De multiples facteurs agissent tout au long de la vie et de manière cumulative pour créer ces inégalités sociales de santé. Par exemple, ce sont les mêmes individus qui souffrent d'un travail pénible ou dangereux, d'un environnement toxique ou stressant, d'un habitat précaire (accumulation transversale), mais aussi, qui accumulent des facteurs négatifs depuis la naissance (ou même avant) et tout au long de leur vie (accumulation longitudinale).

Ces inégalités en termes de santé se marquent également au niveau de la mesure de l'état de santé perçu. La «santé perçue» est une notion qui englobe à la fois le bien-être et la santé au sens large ; elle est utilisée comme indicateur de l'état de santé général d'une population. La proportion de personnes qui ne s'estime pas en bonne santé (santé perçue moyenne, mauvaise ou très mauvaise) varie entre 20 % à Woluwe-St-Pierre et 31 % à Saint-Josse. Le premier déterminant de la santé perçue est l'âge : la proportion de personnes qui ne s'estime pas en bonne santé augmente fortement avec l'âge. Plus de 50 % des femmes ne s'estiment pas en bonne santé à partir de 45-49 ans à Saint-Josse (50-54 ans pour les hommes) et seulement à partir de 75-79 ans à Woluwe-Saint-Pierre (75-79 ans pour les hommes), soit une différence de 30 ans (figure 8).

La proportion de personnes qui ne s'estime pas en bonne santé varie également en fonction du quartier de résidence. La proportion de personnes qui ne s'estiment pas en bonne santé est beaucoup plus élevée dans des quartiers défavorisés tels que le bas de Saint-Gilles, certains quartiers de Forest, Cureghem, le bas de Molenbeek, Laeken, le bas de Schaerbeek, Saint-Josse et des quartiers comprenant des logements sociaux.

Les différences de santé entre les communes ou entre les quartiers reflètent la ségrégation résidentielle qui résulte d'un accès différentié aux différents secteurs du marché du logement.

4.2. Des inégalités de santé dès la naissance

Les inégalités sociales de santé se manifestent déjà dans le ventre des mères bruxelloises.

Tableau 4 : Caractéristiques des naissances et des mères en Région bruxelloise, 2003-2007

	Nombre	% des naissances	taux pour 1 000 naissances	Minimum de la Région		Maximum de la Région	
				Valeur	Commune	Valeur	Commune
Prématurés (< 37 semaines)	5 268	6,7		**5,6**	Saint-Gilles	7,9	Ganshoren
Grands prématurés (< 32 semaines)	788	1,0		0,5	Watermael-Boitsfort	**1,3**	Saint-Gilles
Petits poids (< 2500g)	5 294	6,5		5,7	Woluwe-St-Lambert	7,7	Evere
Mères < 20 ans	2 368	2,8		**0,8**	Auderghem	**5,4**	Saint-Josse
Mères ≥ 40 ans	3 362	4,0		**2,7**	Koekelberg	**5,9**	Auderghem
Mortalité foeto-infantile*	766		9,2	**4,3**	Ganshoren	**13,2**	Saint-Josse

Sources : Bulletins statistiques de naissances et de décès, Observatoire de la santé et du social.

Les pourcentages significativement différents par rapport à la Région de Bruxelles-Capitale sont indiqués en gras.
Si le pourcentage n'est pas significativement différent de celui dans la Région bruxelloise et n'est donc pas en gras, la différence peut être due au hasard et il faut donc éviter de chercher des hypothèses explicatives.

Tableau 5 : Caractéristiques sociales du ménage des nouveaux-nés en Région bruxelloise, 2003-2007

		Minimum de la Région		Maximum de la Région	
		Valeur	Commune	Valeur	Commune
0 revenu (isolée)	11,05 %	5,12 %	Woluwe-St-Pierre	17,59 %	Saint-Josse
0 revenu (non isolée)	16,51 %	3,07 %	Woluwe-St-Pierre	35,00 %	Saint-Josse
2 revenus	35,60 %	13,15 %	Saint-Josse	64,96 %	Woluwe-St-Pierre

Source : Bulletins statistiques de décès, Observatoire de la Santé et du Social.

En 2007, près de 27,6 % des bébés bruxellois sont nés dans un ménage sans revenu du travail. Cette proportion varie entre 8,19 % à Woluwe-St-Pierre et 52,6 % à Saint-Josse. Près de 17,1 % des bébés sont nés avec une mère isolée.

Dans une famille sans revenu du travail déclaré, le risque de mortinaissance (morts-nés) ou de décès dans le premier mois de vie est deux fois plus élevé que dans une famille avec deux revenus. Le risque de décéder au cours de la première année de vie est trois fois plus important (Baromètre Social 2009). En reflet de ces inégalités sociales, l'analyse par commune montre que c'est à Saint-Josse que le taux de mortalité infantile est le plus élevé et à Ganshoren qu'il est le plus faible.

Figure 8 : Santé perçue par âge et par sexe à Anderlecht, Woluwé Saint-Lambert et en Région bruxelloise.

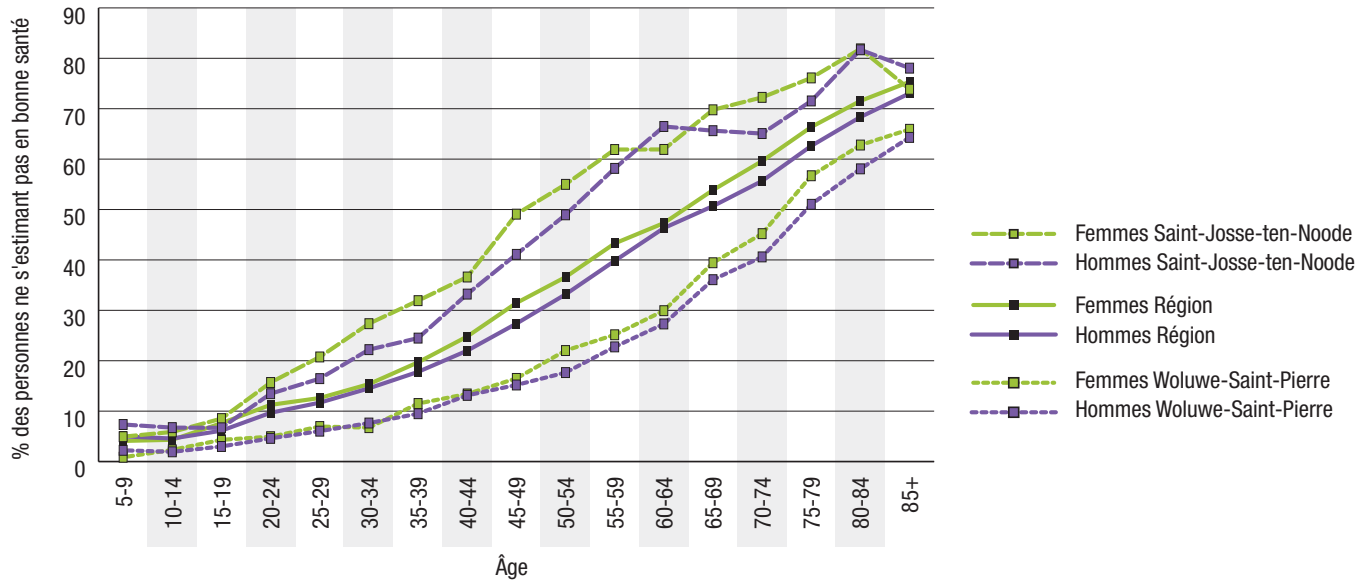

Source : Enquête socio-économique 2001.

5. ÉDUCATION

5.1. Des écarts de qualification importants

Bruxelles, à l'image de l'ensemble du territoire national, a connu une forte hausse des niveaux de formation. Dans les nouvelles générations, près d'une personne sur deux dispose d'un diplôme supérieur. La forte évolution des qualifications résulte à la fois du remplacement des générations, avec le vieillissement des générations les moins qualifiées, et de l'augmentation continue de la formation à classe d'âge identique. Deux spécificités distinguent pourtant la Région de Bruxelles-Capitale. D'une part, si on ne s'intéresse qu'aux jeunes générations, la proportion de personnes faiblement diplômées (disposant au plus d'un diplôme du secondaire inférieur) y a moins diminué que dans l'ensemble du Royaume. La concentration des plus fragilisés, héritiers de parents faiblement diplômés, explique cette situation. On assiste ainsi à une relative dualisation des qualifications en Région de Bruxelles-Capitale, qui connaît à la fois une plus forte proportion de personnes très diplômées, mais aussi de faiblement diplômées.

Cette dualisation est très caractéristique des grandes métropoles qui concentrent à la fois les populations les plus riches et les plus qualifiées, mais aussi d'importantes classes populaires plus ou moins paupérisées, y compris les différentes générations d'immigrants et leurs enfants, souvent moins qualifiées. Malgré l'accroissement global des qualifications, les écarts sociaux restent très nets. Les ménages les plus pauvres et au capital culturel le plus faible sont concentrés dans les quartiers les moins chers et les plus dégradés de la ville. L'échec scolaire y est aussi plus élevé qu'ailleurs. Au sein des quartiers les plus pauvres, l'écrémage est particulièrement sévère pour l'obtention d'un diplôme universitaire. D'abord, la probabilité d'obtenir le diplôme du secondaire supérieur donnant accès à l'université y est moindre. Ensuite, parmi les titulaires de ce titre, moins nombreux sont ceux qui se lancent dans des études supérieures ; ils sont par ailleurs plus enclins à choisir les écoles supérieures que l'université.

Figure 9 : Adultes à faible niveau d'instruction par groupe d'âge. Part de la population de 25 ans et plus ayant au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur, selon l'âge, moyenne annuelle 2008 (PANIncl)

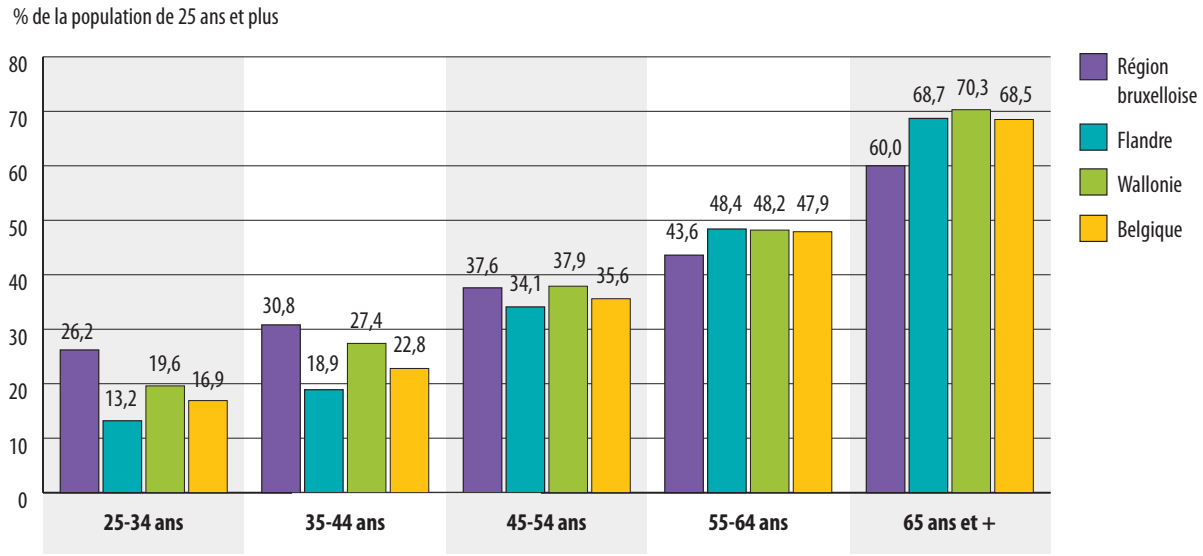

Source : Direction générale Statistique et Information économique, Enquête sur les forces de travail, 2008

Carte 11 : Proportion de diplômés du supérieur (universitaire et non-universitaire) en 2001.

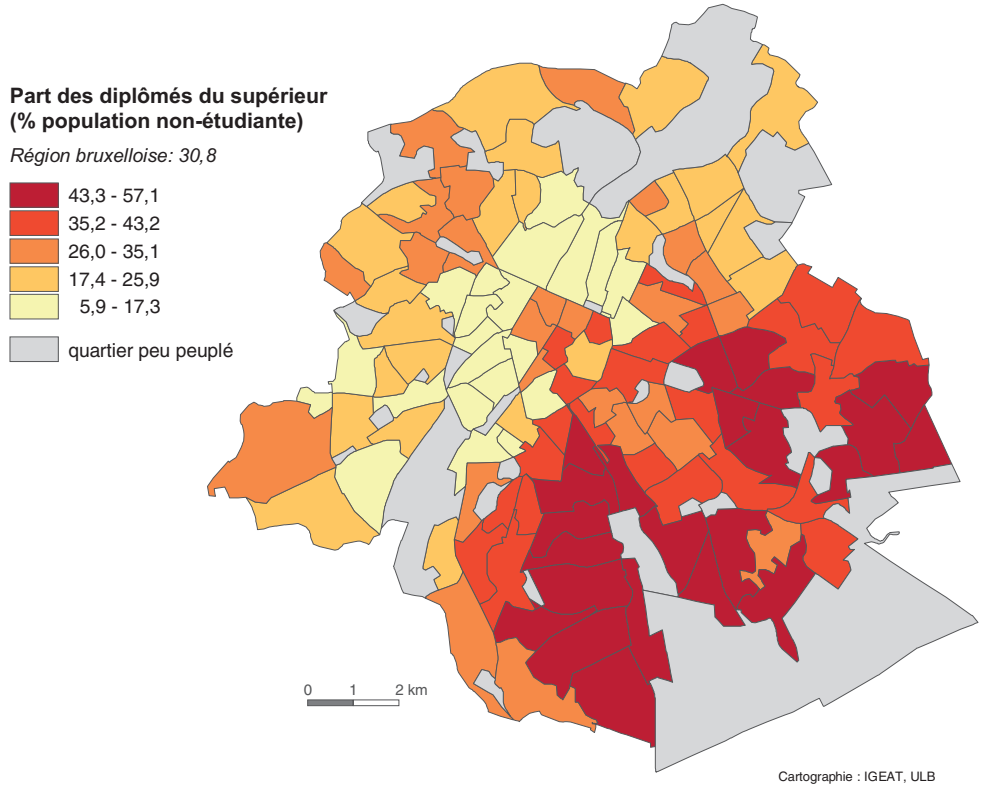

La répartition spatiale de la part de diplômés du supérieur en 2001 met en évidence une forte opposition est-ouest en matière de niveau d'instruction atteint. L'ensemble du quadrant sud-est se distingue par une surreprésentation de l'enseignement supérieur. Cette homogénéité n'est brisée que par la vallée du Maelbeek – qui avait autrefois un caractère ouvrier prononcé – et les parties attenantes d'Etterbeek d'une part, et les quartiers d'habitations sociales, d'autre part.

Au sein des différentes communes bruxelloises, la répartition de jeunes des 4 dernières années du secondaire selon la filière suivie (général, technique ou professionnel) reflète aussi un gradient d'ordre socio-économique : les élèves des communes les plus défavorisées sont nettement moins nombreux à suivre la filière générale. Ils sont souvent, suite à l'échec et au redoublement, réorientés vers les filières techniques ou professionnelles qui concentrent dès lors les élèves en difficulté.

Figure 10 : Population scolaire au lieu de résidence (deuxième –S2– et troisième –S3– degré du secondaire) par filière, pour les 19 communes et la Région bruxelloise, en 2008.

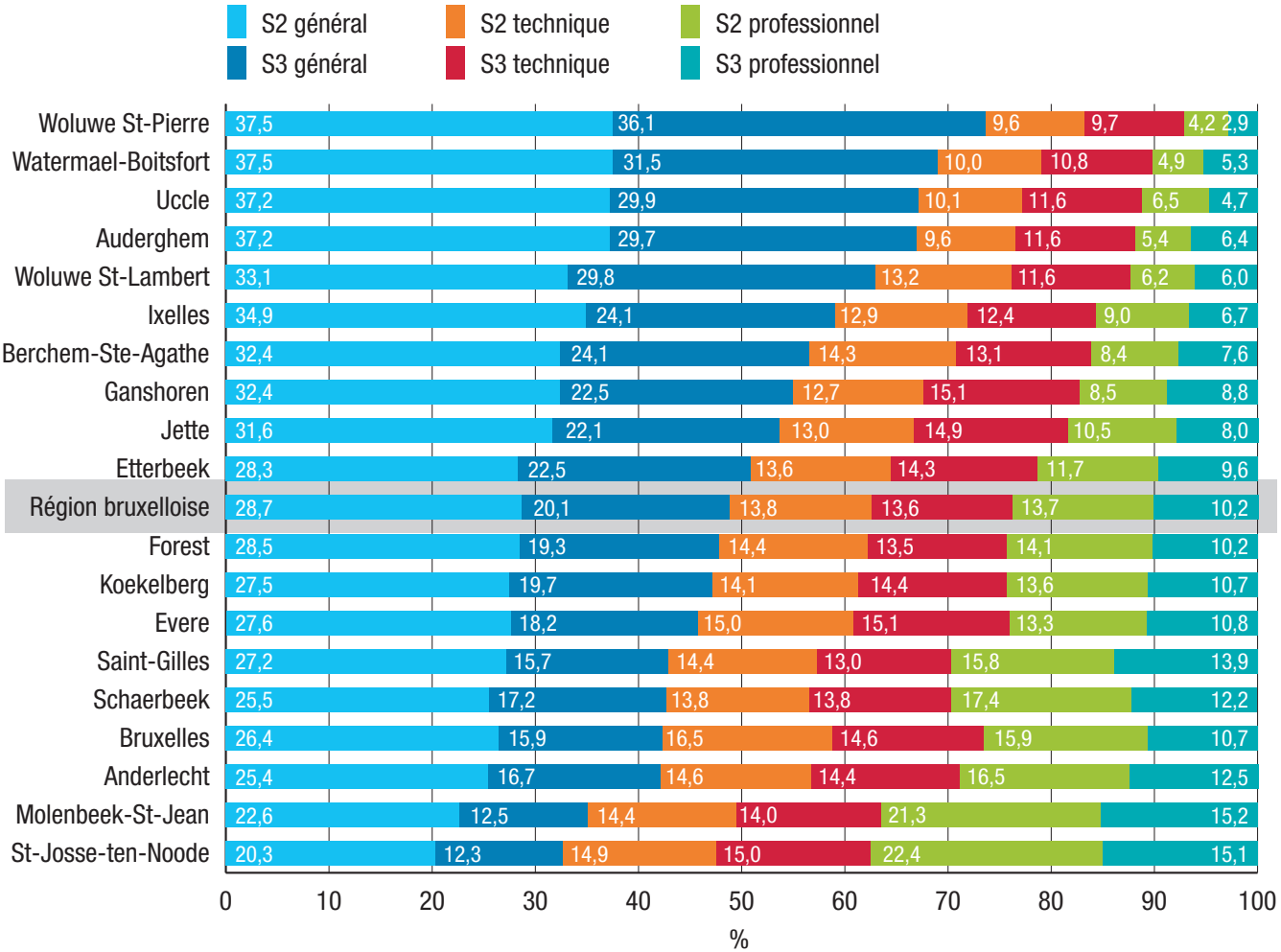

Population scolaire par filière en Région bruxelloise et en Communauté française

Sources : Communauté française, Vlaamse Gemeenschap, Calculs : IGEAT-ULB.

Figure 11 : Rythmes scolaires des élèves dans l'enseignement secondaire (en première, troisième et cinquième année) selon la filière, vivant en Région bruxelloise, à Saint-Josse et à Uccle, en 2008.

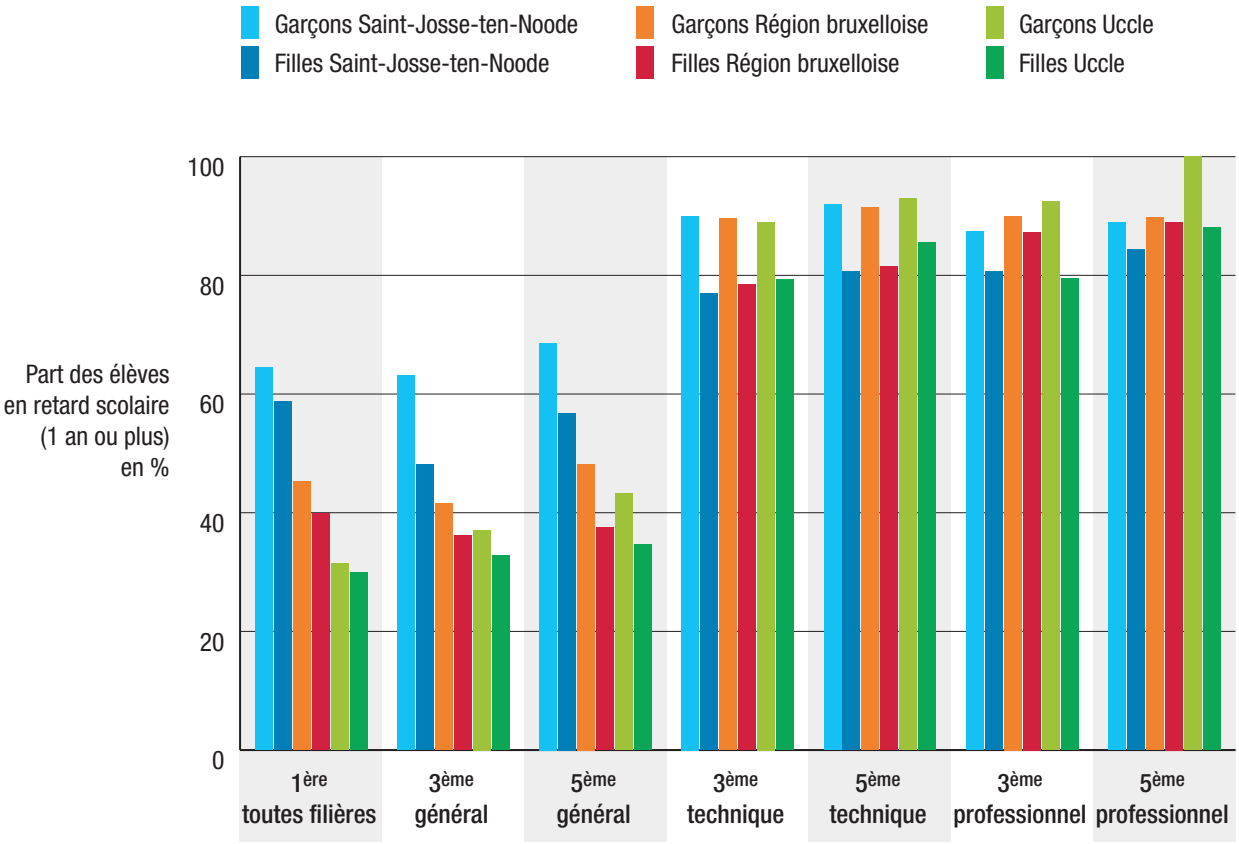

Sources : Communauté française, Vlaamse Gemeenschap, Calculs : IGEAT-ULB.

Tableau 6 : Rythmes scolaires des élèves en première année de l'enseignement secondaire vivant, dans les grandes villes belges, en Communauté Flamande et en Communauté Française, en 2008.

	Région bruxelloise	Anvers	Gand	Liège	Charleroi	Vlaamse Gemeenschap	Communauté Française
Part des élèves en retard scolaire (1 an ou plus) en première année de l'enseignement secondaire	50%	39%	35%	42%	41%	21%	35%

5.2. Éducation et chômage : des liens complexes

Les hauts taux de chômage dans les quartiers du croissant pauvre s'expliquent classiquement par le niveau moyen de diplôme qui y est beaucoup plus faible, avec une proportion très élevée de personnes disposant au plus d'un diplôme secondaire inférieur, alors que le niveau de diplôme détermine largement la probabilité de trouver un emploi.

Le problème de qualification tend à se reproduire, car dans le cadre de l'enseignement secondaire, les filières techniques et surtout professionnelles sont proportionnellement nettement plus suivies par les jeunes résidant dans le croissant pauvre (voir figure 9). Dans le contexte bruxellois, ce sont malheureusement souvent des filières de relégation, où les jeunes arrivent après le redoublement (voir figure 10). Les jeunes suivant la filière générale, qui ouvre la voie aux études supérieures facilitant l'insertion sur un marché de l'emploi de plus en plus exigeant, sont eux sous-représentés dans ces quartiers. Le retard scolaire touche fortement les jeunes de ces quartiers, dès la fin du primaire et particulièrement pour les garçons. À l'issue de l'enseignement obligatoire, ils sont, malheureusement assez logiquement, beaucoup moins nombreux à suivre des études supérieures. Ils reproduisent la situation de leurs parents qui sont aussi moins souvent universitaires ou même titulaires d'un diplôme secondaire général (voir figure 11).

Le lien entre qualification et emploi n'est cependant pas suffisant pour saisir tous les aspects des hauts taux de chômage touchant Bruxelles et particulièrement son croissant pauvre. On constate d'abord que l'amélioration considérable des niveaux de formation au cours des deux dernières décennies ne s'est pas traduite par une baisse du chômage. Cela se vérifie sur l'ensemble de l'espace bruxellois et plus encore dans les quartiers les plus pauvres de la ville. Aux incidences de l'inadéquation des qualifications se greffent des phénomènes de déqualification. En période de basse conjoncture économique (et donc de réduction de l'offre d'emploi), les postes peu qualifiés sont occupés par des personnes surqualifiées, ce qui fragilise la position des moins qualifiées sur le marché du travail.

Ces difficultés sont amplifiées par le fait que, à diplôme égal, on observe aussi proportionnellement plus de chômeurs qu'attendu en fonction de la moyenne régionale dans les quartiers défavorisés. Cela laisse augurer des problèmes d'orientation professionnelle ou certaines formes de discrimination touchant spécifiquement une population largement d'origine immigrée [3].

(3) Voir Atlas de la Santé et du social 2006, chapitre marché du travail, téléchargeable sur le site de l'Observatoire de la Santé et du Social.

6. LOGEMENT ET CADRE DE VIE

Le marché du logement est un marché complexe, résultant d'une articulation entre

- d'une part la diversité, héritée de l'histoire, du parc de logements (taille, type, confort,…) et des quartiers (position dans la hiérarchie socio-économique de l'espace urbain) ;
- les caractéristiques des populations résidentes (niveau social, place dans le cycle de vie et du ménage, appartenance ethnique,…) ;
- les caractéristiques des propriétaires des logements.

Les grandes segmentations spatiales de la ville qui en résultent sont structurellement assez stables, notamment suite à de puissants processus de reproduction sociale et spatiale. Cela se traduit dans les écarts entre communes et surtout dans les écarts entre quartiers.

Tableau 7 : Caractéristiques des logements en Région bruxelloise.

	Région bruxelloise	Minimum de la Région		Maximum de la Région	
		Valeur	Commune	Valeur	Commune
Part des ménages résidant en appartement (%) - 2001	71,2	48,0	Watermael-Boitsfort	80,2	Ixelles
Superficie moyenne par logement (m²) - 2001	74,4	63,5	Saint-Josse-ten-Noode	91,7	Woluwe-Saint-Pierre
Nombre de pièces par habitant (nb) - 2001	1,9	1,5	Saint-Josse-ten-Noode	2,3	Watermael-Boitsfort
Part des logements occupés par le propriétaire (%) - 2001	41,5	27,1	Saint-Gilles	57,5	Woluwe-Saint-Pierre
Part de logements en location (%) - 2008	58,6	39,0	Woluwe-Saint-Pierre	70,0	Saint-Gilles
Part des logements sociaux (logt/100 ménages) - 2007	7,8	3,1	Ixelles	18,1	Watermael-Boitsfort
Part des logements avec confort de base (%) - 2001	90,8	86,1	Saint-Josse-ten-Noode	95,8	Woluwe-Saint-Pierre
Part des logements construits avant 1961 (%) - 2001	63	40,6	Evere	84,6	Saint-Gilles
Loyer mensuel moyen des logements (€) - 2008	553	421	Koekelberg	817	Woluwe-Saint-Pierre
Loyer mensuel moyen des logements 1 chambre (€) - 2008	471	417	Saint-Josse-ten-Noode	555	Auderghem
Loyer mensuel moyen des logements 2 chambres (€) - 2008	591	485	Saint-Josse-ten-Noode	710	Uccle
Part des surfaces artificialisées (%) - 2006	46,5	14,8	Watermael-Boitsfort	84,1	Saint-Gilles

Source : SPF Economie – DGSIE (Enquête Socio-économique 2001) ; Observatoire des Loyers 2008 ; IGEAT 2006

6.1. Les caractéristiques des logements

La répartition spatiale des logements selon leur taille oppose la zone urbaine centrale, où la rente foncière conduit à densifier fortement l'occupation au sol et où dominent les logements de petite taille, à la périphérie, où la part des logements de grande taille est plus importante. À cette structure concentrique vient s'ajouter une opposition ouest/est. Dans la zone centrale, l'ancien axe industriel à l'ouest est en effet plus marqué que le reste de la première couronne par le poids des petits logements. En deuxième couronne, c'est dans les quartiers sud-est, vers lesquels se sont plus largement étendus les quartiers bourgeois, que se rencontre la plus grande proportion de logements de grande taille (sans atteindre, tant s'en faut, les proportions de la périphérie aisée hors Région). S'ajoute à ce canevas une tendance à voir les axes radiaux importants, ainsi qu'une partie des quartiers de logements sociaux périphériques et les campus universitaires afficher une taille moyenne des logements plus faible que les quartiers voisins. Il faut cependant prendre garde à ne pas interpréter les tendances qui viennent d'être énoncées en termes de concentration des logements selon leur taille. Ainsi, quoique les logements de grande taille soient proportionnellement majoritaires dans les quartiers des bordures sud-orientales de la Région, ces quartiers ne concentrent pas la majorité du stock global de grands logements. Eu égard aux densités beaucoup plus faibles en périphérie, les grands logements qui y prédominent ne représentent, au contraire, qu'une part très faible de l'ensemble des grands logements de la Région. Inversement, les très petits logements du croissant pauvre bruxellois, quoique largement majoritaires dans cette zone, représentent moins du quart du stock régional de ce type de logements, qui sont également très nombreux là où ils ne sont pas surreprésentés en pourcentage.

Carte 12 : Taille des logements en 2001.

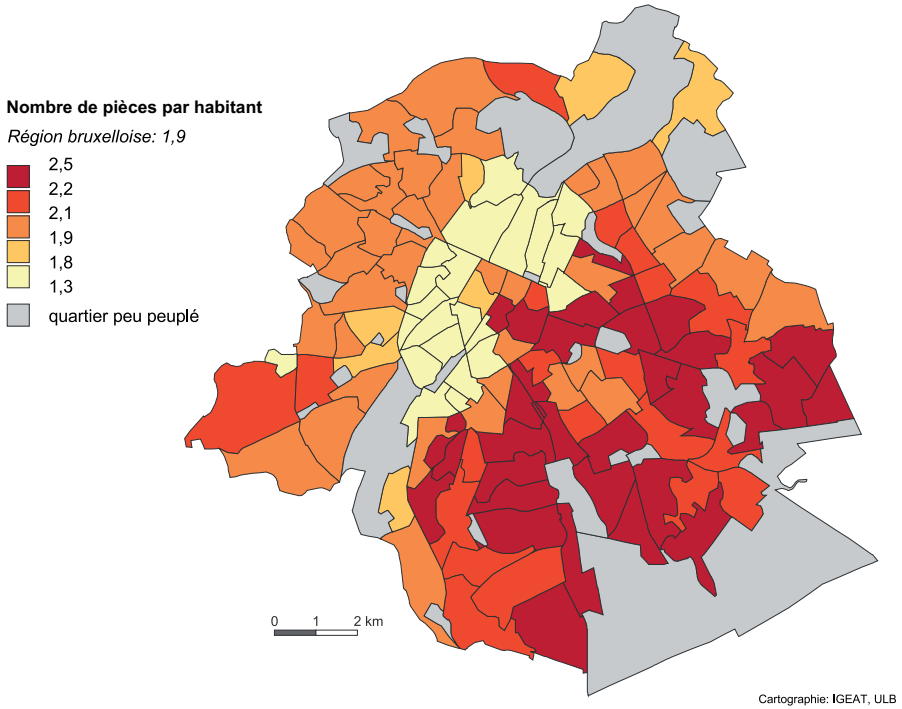

Carte 13 : Confort des logements, présence d'une salle de bain en 2001.

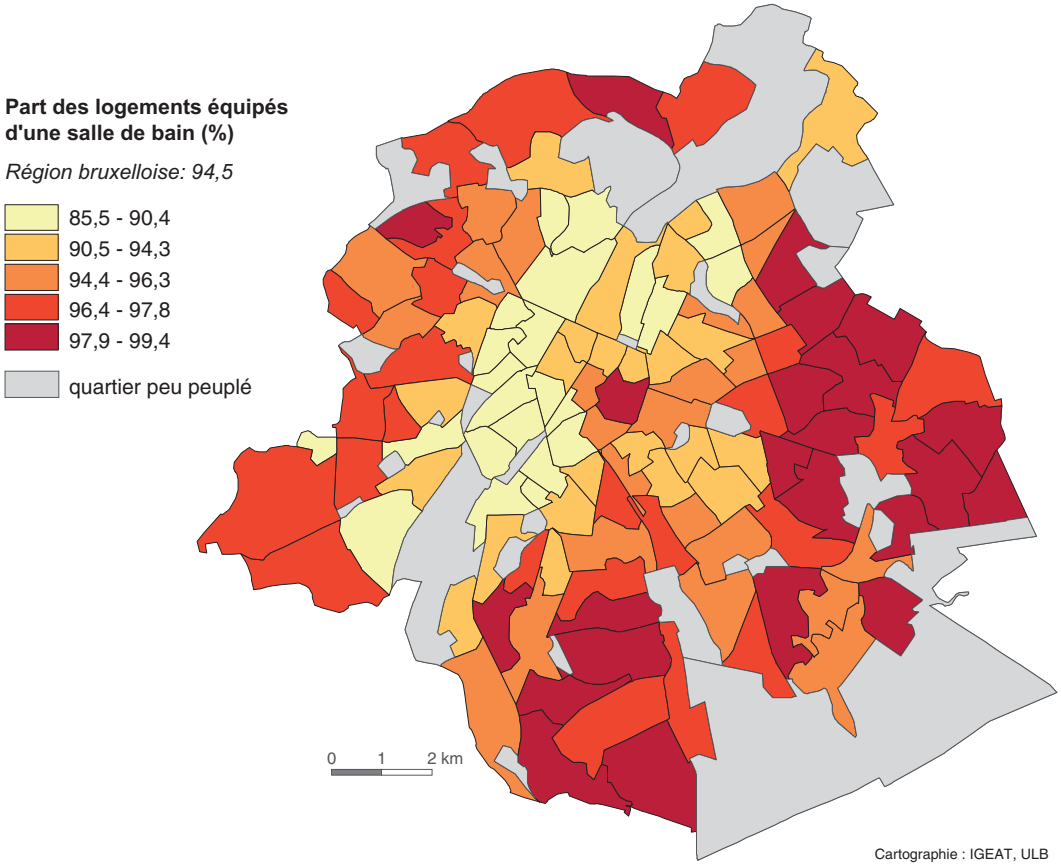

La répartition géographique des niveaux de confort des logements se structure selon l'opposition traditionnelle entre les plus faibles niveaux de confort dans la première couronne d'une part, et particulièrement dans les anciennes zones industrielles marquées par l'habitat ouvrier du 19ème siècle et, d'autre part les niveaux de confort plus élevés en périphérie, surtout vers le sud-est. Au centre, les quartiers les mieux équipés correspondent soit à des quartiers ayant connu de forts mouvements de gentrification [4], soit à des quartiers de logements sociaux (alors que ces derniers apparaissent au contraire souvent sous-équipés par rapport aux quartiers voisins dans la seconde couronne de la Région).

(4) Voir glossaire de la fiche «Mode d'emploi».

Carte 14 : Part des logements occupés par leur propriétaire, en 2001.

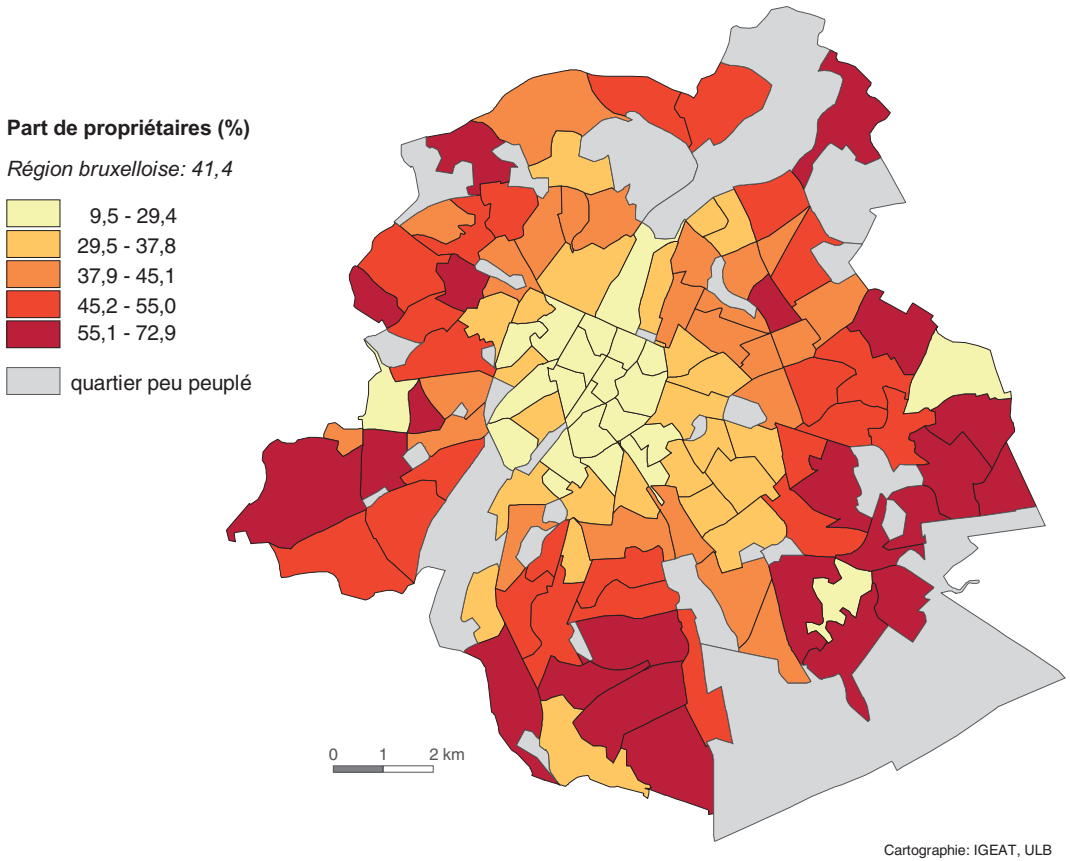

Cartographie: IGEAT, ULB
Source: Enquête socio-économique

Source : Enquête socio-économique.

Sur le plan du statut d'occupation et de la propriété, le marché du logement bruxellois est spatialement fortement différencié. Les logements relativement récents en périphérie, souvent construits après la Deuxième Guerre mondiale dans une logique de périurbanisation proche, sont majoritairement occupés en propriété (surtout dans la périphérie sud-est et exception faite des anciens noyaux villageois). Le logement locatif privé est surreprésenté dans le centre urbain dense, où prédominent les immeubles de rapport et les maisons unifamiliales du 19ème siècle, souvent transformées en appartements mis en location, au gré des héritages et de l'abandon des quartiers centraux par les classes aisées et par une partie des classes moyennes. Assez peu présentes sur le marché locatif bruxellois, les sociétés privées se concentrent surtout dans une partie des espaces centraux à rotations élevées, en particulier le long de certains grands axes de prestige. Les logements sociaux, relativement peu nombreux (moins de 8 % des logements bruxellois), sont présents aussi bien dans le centre dense, le plus souvent dans des immeubles en hauteur, que dans la périphérie, également dans des immeubles en hauteur, ou dans d'anciennes cités-jardins qui dessinent une ceinture discontinue aux limites de la ville de l'entre-deux-guerres.

La perception qu'ont les habitants de leur environnement reflète largement les grands clivages socio-économiques urbains, avec une opposition entre les quartiers périphériques plus riches et aérés (principalement au sud-est) et les vieux quartiers centraux, surtout les plus défavorisés, où une population précarisée, prisonnière du marché du logement, subit les nuisances de la vieille ville dense et pauvre. Seuls font parfois exception les quartiers de logements sociaux de seconde couronne, qui souvent ne se distinguent guère des quartiers voisins sur ce plan [5].

Dans la géographie du niveau des loyers, on retrouve également les grandes segmentations socio-économiques de l'espace urbain, y compris en deuxième couronne avec une ceinture discontinue de faibles loyers liés aux quartiers de logements sociaux. En tenant compte de la nature des biens mis en location, on peut souligner les loyers particulièrement élevés le long des grands axes de prestige orientaux et, de manière générale, dans la seconde couronne orientale proche. Dans ces espaces se conjuguent les effets d'une situation assez centrale, mais suffisamment éloignée des vieux quartiers centraux dégradés, et, dans un contexte à la hausse, une adaptation plus rapide des loyers dans des quartiers connaissant une plus forte rotation résidentielle.

(5) Voir *Les Bruxellois et la perception de l'environnement. Analyse de l'impact du profil des répondants et des caractéristiques du tissu urbain sur la perception que les bruxellois ont de leur environnement*, disponible sur le site de Bruxelles-environnement.

UN PARC DU LOGEMENT URBAIN, MAIS AVEC BEAUCOUP DE LOCATAIRES

Tableau 8 : Surface moyenne par habitant, Région bruxelloise et grandes villes belges, 2001.

	Surface moyenne par habitant
Région bruxelloise	35,6 m²
Anvers	35,6 m²
Gand	35,7 m²
Liège	36,9 m²
Charleroi	33,0 m²

Source : Enquête socio-économique 2001.

La comparaison interurbaine de la superficie des logements ne permet pas de mettre en avant une quelconque spécificité bruxelloise. Les différences entre villes ne sont en effet que de l'ordre du m² par habitant. Il ne s'agit pas ici de l'effet d'une moyenne qui masquerait des situations plus ou moins variables de ville à ville : dans chacune des cinq grandes villes, les petits logements (moins de 35m²) correspondent à 12-13 % des logements et les grands logements (> 125 m²) correspondent à grosso modo 7 % des logements.

Tableau 9 : Part des logements équipés d'une salle de bain, Région bruxelloise et grandes villes belges, 2001.

	% logements équipés d'une salle de bain
Région bruxelloise	94,5 %
Anvers	94,3 %
Gand	89,7 %
Liège	90,0 %
Charleroi	95,9 %

Source : Enquête socio-économique 2001.

Bruxelles apparaît comme intermédiaire du point de vue du confort des logements, approché ici par la part de ceux-ci qui disposent d'une salle de bain en 2001. Anvers et Charleroi présentent des plus grandes parts de logements équipés, au contraire de Gand et Liège.

Tableau 10 : Part des logements occupés par leur propriétaire, Région bruxelloise et grandes villes belges, 2001.

	% logements occupés par leur propriétaire
Région bruxelloise	41,4 %
Anvers	53,2 %
Gand	58,3 %
Liège	49,3 %
Charleroi	53,4 %

Source : Enquête socio-économique 2001.

Bruxelles apparaît comme une ville où la propriété du logement est plus rare qu'ailleurs. Seuls 41,4 % des logements sont occupés par le propriétaire. À Gand, c'est le cas de 58,3 % des logements. Il faut sans doute y voir l'effet conjugué de plusieurs éléments : la précarité de certains habitants, le rôle de ville transitoire pour les jeunes adultes diplômés, le statut de métropole internationale peuplée en partie de travailleurs ne comptant pas résider de manière permanente à Bruxelles,…

6.2. Un parc de logement social limité concentrant une population très défavorisée

Le logement social est réparti de façon assez inégale sur le territoire de la Région. Les grandes concentrations en seconde couronne sont les plus visibles dans le paysage, mais on trouve aussi de nombreux logements sociaux dans le centre dans la première couronne. Entre ces deux espaces, leur présence est beaucoup plus discrète. La part régionale moyenne (environ 8 %) est relativement faible en regard d'autres grandes villes européennes, mais cache aussi une grande variabilité selon les communes (de 3 % à Ixelles à 18 % à Watermael-Boitsfort).

Dans la seconde couronne, de nombreuses cités jardin ont été créés durant l'entre-deux-guerres, au-delà de la ville dense de l'époque. Cette localisation mêlait impératifs idéologiques (un environnement «sain») et économiques (des terrains bon marché). Après la Seconde Guerre mondiale, la seconde couronne a accueilli des grands ensembles modernistes en hauteur, répondant ainsi en partie à la hausse du foncier suite à l'urbanisation de cette partie de la Région.

Malgré le caractère dense et les prix du foncier élevés, le centre a également accueilli du logement social en hauteur, souvent dans le cadre de l'assainissement moderniste des quartiers durant les trois décennies suivant la Seconde Guerre mondiale. Cela explique le grand nombre de logements sociaux dans le centre (Marolles, Quartier Nord), mais aussi dans le Molenbeek historique.

Les quartiers intermédiaires entre le centre dense et la seconde couronne comptent peu de logements sociaux, particulièrement dans le cadran sud-est, la zone concentrant la population la plus favorisée sur le plan socio-économique.

Carte 15 : Localisation du logement social et nombre de logements sociaux par rapport au nombre de ménages, 2007

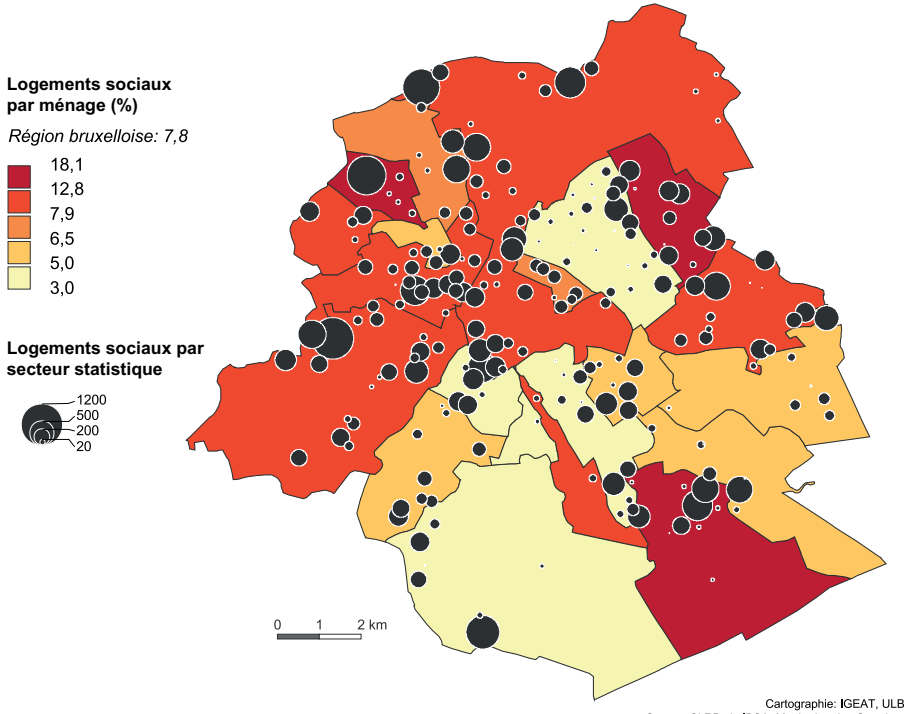

Cartographie: IGEAT, ULB
Source: SLRB via IBSA, Monitoring des Quartiers

La part importante de logements sociaux en ensembles concentrés spatialement et à l'urbanisme souvent en rupture avec les quartiers environnants implique également de grands écarts en terme de niveau social à très faible distance. Le logement social, du fait de règles d'attribution privilégiant légitimement les plus défavorisés, concentre une frange très précaire de la population (chômeurs, familles monoparentales, handicapés, personnes âgées). En seconde couronne, ces populations défavorisées, constituant une exception sociale à l'échelle des quartiers, souffrent parfois d'un enclavement réel suite à l'éloignement du centre-ville et à la mauvaise desserte par les transports en commun dont ils sont très dépendants.

Tableau 11 : Part des diplômés du supérieur, part des revenus du travail, taux d'activité, taux de chômage et revenu moyen par habitant dans les différentes parties de la Région et dans les quartiers de logement social.

	part de diplômés du supérieur parmi la population non étudiante, 2001	part de revenus du travail parmi les 18 ans et plus, 2005	taux d'activité des 18-64 ans, 2005	taux de chômage, 2005	indice de revenu imposable par habitant (Région = 100), 2005
zone occidentale (6)	23 %	44 %	69 %	16 %	103
zone centrale ouest	15 %	35 %	57 %	29 %	61
zone centrale est	39 %	42 %	58 %	15 %	95
zone orientale intermédiaire	33 %	43 %	65 %	14 %	109
zone orientale externe	50 %	42 %	60 %	8 %	134
quartiers à forte présence de logements sociaux	18 %	34 %	59 %	25 %	80

Source : BCSS, DGSIE, calculs IGEAT.

(6) Pour le découpage en zone, voir carte 5.

6.3. Des logements et des habitants pas toujours en adéquation

À la forte différentiation spatiale des logements bruxellois correspond évidemment une forte différenciation des caractéristiques des populations résidant dans ces logements.

Deux facteurs principaux partiellement interdépendants sont classiquement considérés comme déterminants quant au choix du quartier de résidence, du logement et de son statut d'occupation :

- Les phases du cycle de vie, modèle selon lequel les jeunes adultes sont, dans la phase de vie temporaire et relativement instable comprise entre la décohabitation hors du noyau familial parental et la fixation professionnelle et conjugale, majoritairement conduits à chercher un logement provisoire de petite taille dans le secteur locatif, le plus souvent dans la ville dense centrale, riche en externalités diverses (services culturels, commerces, services à la personne,…). Cette tendance varie cependant avec le niveau social, dont dépend à la fois la tendance à poursuivre des études supérieures et à quitter le ménage parental avant la stabilisation de sa situation. Au-delà de cette période de transition, la naissance du premier enfant conduit les ménages, pour autant que leurs revenus le leur permettent, à acquérir plus en périphérie – souvent hors Région – et en vue d'une occupation durable, un logement de plus grande taille, de préférence avec jardin. Pour une partie des ménages vieillissants, enfin, la réduction de la taille du ménage, parallèlement à l'émancipation des enfants d'abord, et plus tard au veuvage ou à la diminution de l'autonomie, peut conduire au choix d'un logement à nouveau de plus petite taille, et bénéficiant, en position relativement centrale, de la diversité des infrastructures urbaines de services à la personne.

- Le niveau socio-économique, car, à défaut d'un parc de logement social suffisant, la plupart des ménages aux revenus trop faibles restent «prisonniers» du marché locatif privé, concentré dans les quartiers anciens centraux.

Ces deux facteurs font que la part des grands ménages avec enfants est élevée à la fois dans la seconde couronne orientale et dans la périphérie résidentielle au-delà des limites régionales, ainsi que dans le croissant pauvre central dont restent captives les familles aux faibles revenus.

La part des jeunes adultes est particulièrement élevée dans le tissu de logements de petite taille de la ville centrale orientale, tandis que les adultes plus âgés et les personnes âgées apparaissent surreprésentés en deuxième couronne.

Le secteur locatif privé est prédominant chez les jeunes sans enfant et dans une moindre mesure chez les adultes isolés, avec de manière générale, au sein de chaque catégorie, une surreprésentation des moins diplômés (également plus présents dans le logement social).

L'adaptation, au gré des déménagements, de la taille du logement aux besoins propres aux différentes phases de la vie n'aboutit nullement à une affectation globale optimale des logements selon leur taille. D'abord parce qu'à chaque étape du cycle de vie, le choix du logement et de son environnement reste dépendant des ressources financières des ménages au moins autant que de leurs besoins. Ensuite parce que les incitations conduisant à la réduction de la taille du logement parallèlement à celle du ménage s'avèrent assez limitées. Cette relative absence d'ajustement vers le bas de la taille du logement à la taille du ménage s'observe particulièrement pour les ménages aisés et/ou propriétaires, mais également en partie dans le secteur du logement social. C'est principalement dans le cadre d'un vieillissement sur place qu'il faut comprendre la part élevée des seniors et des adultes d'âge mûr en deuxième couronne, dans des logements dont la taille peut largement dépasser leurs besoins actuels.

La propriété du logement n'est pas toujours synonyme de hauts ou de moyens revenus et le secteur locatif privé ne s'adresse pas exclusivement aux populations en situation précaire ou de transition dans leur cycle de vie : une grande diversité de types de ménages louent un logement dans le secteur privé.

Dans un contexte de hausse de prix, plusieurs facteurs ont contribué à diversifier, au cours des deux dernières décennies, les types de ménages susceptibles d'avoir recours au marché locatif pri**vé** :

- La flexibilité et la modération salariale ont, au-delà des couches populaires touchées de plein fouet, également fragilisé une partie de la classe moyenne, et en particulier de ses jeunes adultes. Dans le cadre d'une difficulté croissante

à s'insérer favorablement sur le marché du travail, la durée moyenne des études s'est nettement allongée, de même que la période entre la fin des études et la stabilisation professionnelle. Les jeunes adultes passent dorénavant par une période assez longue d'emplois précaires et très moyennement rémunérés, éventuellement entrecoupée d'épisodes de chômage. Ils n'ont dès lors leur premier enfant que tardivement et restent plus longtemps demandeurs de logements de taille modeste dans la ville centrale, souvent dans le cadre du secteur locatif privé, y compris sur des segments traditionnellement associés aux situations précaires. Toujours dans le contexte de la flexibilité, le développement du temps partiel contraint a aussi contribué à limiter l'accès à la propriété pour une partie des ménages.

- L'évolution de l'économie a fait émerger une classe de jeunes cadres et de jeunes entrepreneurs aux horaires très flexibles, souvent intégrés à des réseaux relationnels mouvants, susceptibles de recompositions fréquentes au gré des contacts informels noués dans la cadre de la vie urbaine. Liés professionnellement à la ville centrale, ces gagnants de la flexibilisation préfèrent souvent les quartiers centraux façonnés par l'histoire aux villas standardisées des lotissements périurbains. Quoique numériquement très minoritaire, et plus fréquemment propriétaire que locataire, ce groupe a sans doute contribué à la diffusion de nouvelles normes de vie, plus centre-urbaines, au sein d'une partie des jeunes générations. À Bruxelles, dans le cadre d'une économie plus ouverte sur le monde, on assiste aussi à un renforcement numérique d'une classe de cadres internationaux, géographiquement très mobiles, et moins susceptibles que les classes aisées locales de vouloir devenir propriétaires de leur logement.

- L'instabilité croissante des couples, et parallèlement, la part croissante des femmes présentes sur le marché du travail et financièrement autonomes, a conduit à une multiplication des ménages d'isolés et des cellules monoparentales, caractérisés par des recompositions familiales et par des changements de résidence plus fréquents, et par des possibilités d'emprunt souvent limitées.

On notera cependant que la diversité croissante des types de ménages présents sur le marché locatif privé ne conduit pas systématiquement à une hétérogénéité sociale croissante au sein des différents quartiers. Le poids de chacun de ces profils parmi l'ensemble des locataires du secteur privé varie fortement d'un quartier à l'autre. Le diplôme est ici utilisé comme approximation du niveau social.

Le secteur locatif privé du croissant pauvre central loge préférentiellement des ménages précarisés faiblement diplômés, y compris avec enfants.

Celui de la ville dense orientale et centrale attire relativement peu de ménages avec enfants et fixe plus spécifiquement les jeunes adultes (en particulier les jeunes adultes diplômés avant leur fixation conjugale et/ou professionnelle) ainsi que, dans une moindre mesure, des adultes isolés. Ces derniers sont également plus représentés qu'en moyenne, du moins les diplômés, parmi les locataires du privé de la deuxième couronne orientale proche, où les faiblement diplômés sont globalement sous-représentés.

La part des ménages diplômés monoparentaux ou âgés est plus élevée dans les quartiers intermédiaires de la seconde couronne orientale, mais moins cependant que dans la couronne orientale la plus externe où sont surreprésentés de manière générale, à l'exclusion des jeunes non stabilisés, tous les ménages diplômés, avec ou sans enfants.

Au sein du locatif privé de la ville occidentale au contraire, tous les types de ménages peu diplômés sont surreprésentés.

COLOPHON

AUTEURS :

Université Libre de Bruxelles - IGEAT :
Benjamin WAYENS, Pierre KUMMERT, Gauvain DUMONT

Observatoire de la Santé et du Social :
Truus ROESEMS

Sur base des contributions de G. VAN HAMME, P. MARISSAL (ULB – Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire), P. DEBOOSERE, D. WILLAERT (VUB – Interface Demography), J.P. SANDERSON, T. EGGERICKX (UCL – Groupe d'étude de démographie appliquée), P. DE MAESSCHALCK, C. KESTELOOT (KULeuven - Instituut voor Sociale en Economische Geografie)

MISE EN PAGE :

Centre de Diffusion de la Culture Sanitaire asbl :
Nathalie da Costa Maya

NUMÉRO DE DÉPÔT LÉGAL :

B/2010/2239/01

ÉDITEUR RESPONSABLE :

Patrick Debouverie, Commission communautaire française,
42 rue des Palais, 1030 Bruxelles

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

COCOF – Service des Affaires sociales – Cohésion sociale
www.cocof.irisnet.be
Martine BAUWENS – 02 800 84 23 – mbauwens@cocof.irisnet.be (contrats régionaux)
Marie-Pierre DURT – 02 800 81 25 – mpdurt@cocof.irisnet.be (contrats communaux)

CBAI – Centre régional d'appui à la politique de cohésion sociale (CRAcs)
www.cbai.be
Alexandre ANSAY – 02/289 71 61 – alexandre.ansay@cbai.be
Jonathan UNGER – 02/289 71 63 – jonathan.unger@cbai.be

ULB – Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire (IGEAT)
www.ulb.ac.be/igeat
Benjamin WAYENS – 02/650 50 79 – bwayens@ulb.ac.be

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale
www.observatbru.be
Truus ROESEMS – 02/552 01 57 – troesems@ggc.irisinet.be

Cabinet du ministre, membre du Collège en charge de la cohésion sociale
Philippe STERCKX – 02/506 32 60 – psterckx@picque.irisnet.be

VEUILLEZ CITER CETTE PUBLICATION DE LA FAÇON SUIVANTE :

ULB-IGEAT, Observatoire de la Santé et du Social, Fiches communales d'analyse des statistiques locales en Région bruxelloise, Fiche Régionale, Commission communautaire française, 2010.

FICHES COMMUNALES D'ANALYSE DES STATISTIQUES LOCALES EN RÉGION BRUXELLOISE :

Différents documents composent cet outil d'analyse des statistiques locales

Les fiches communales

01 Fiche d'Anderlecht
02 Fiche d'Auderghem
03 Fiche de Berchem-Sainte-Agathe
04 Fiche de Bruxelles-Ville
05 Fiche d'Etterbeek
06 Fiche d'Evere
07 Fiche de Forest
08 Fiche de Ganshoren
09 Fiche d'Ixelles
10 Fiche de Jette
11 Fiche de Koekelberg
12 Fiche de Molenbeek-Saint-Jean
13 Fiche de Saint-Gilles
14 Fiche de Saint-Josse-Ten-Noode
15 Fiche de Schaerbeek
16 Fiche d'Uccle
17 Fiche de Watermael-Boitsfort
18 Fiche de Woluwe-Saint-Lambert
19 Fiche de Woluwe-Saint-Pierre

Les documents concomitants

Mode d'emploi
Sources et références
Fiche Régionale

Ces fiches communales peuvent être obtenues dans les deux langues sur le site web de l'Observatoire de la Santé et du Social (**www.observatbru.be**).
Les documents concomitants sont uniquement disponibles sur le site de la COCOF (**www.cocof.irisnet.be/site/fr/affsoc/cohesion/index-htm/**).
Leur contenu peut être librement copié, moyennant mention de la source.